

## **BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

### **PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

#### **INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN**

#### **COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS**

#### **COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING**

**BELAST MET DE RUIMTELIJKE ORDENING, DE STEDENBOUW, HET STEDELIJK BELEID,  
HET GRONDBELEID, DE HAVEN VAN BRUSSEL, DE MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN,  
DE STUDENTENAANGELEGENHEDEN, DE BICULTURELE AANGELEGENHEDEN VAN  
GEWESTELIJK BELANG, HET TOERISME EN DE BEVORDERING VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL**

#### **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**CHARGÉE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE DE LA  
VILLE, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE, DU PORT DE BRUXELLES, DES MONUMENTS ET SITES,  
DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DES MATIÈRES BICULTURELLES D'INTÉRÊT RÉGIONAL,  
DU TOURISME ET DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES**

#### **VERGADERING VAN WOENSDAG 23 JANUARI 2019**

#### **RÉUNION DU MERCREDI 23 JANVIER 2018**

#### **VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

#### **COMPTE RENDU PROVISoire**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

**Présidence : M. Mohamed Azzouzi, président.**

## **QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "le projet de pôle étudiant dans le quartier de la place de la Reine à Schaerbeek".**

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- La commune de Schaerbeek envisage de réaliser un pôle étudiant dans le quartier de la place de la Reine. Si ce projet est porté par la commune, la Région bruxelloise y est associée.

Dans son état actuel, le projet impliquerait de désenclaver la Maison des arts, située chaussée de Haecht, pour l'ouvrir vers la place de la Reine, dans le but de créer une animation collective pour les étudiants.

[111]

Pour réaliser ce projet, il faudrait procéder à des expropriations dans trois maisons situées sur la place de la Reine. Dans le cadre de la procédure d'expropriation, une enquête publique aurait été réalisée pendant les grandes vacances. Ceci poserait problème pour les propriétaires concernés qui, étant alors absents, n'auraient pas pu prendre connaissance du projet.

En outre, le prix de vente dans le cadre de l'expropriation, qui a été fixé par un expert indépendant, serait bien trop bas pour permettre aux propriétaires d'investir dans un nouveau bien avec leur famille.

Pourriez-vous nous fournir de plus amples informations sur ce projet ? Quelle est la part d'implication de la Région et à hauteur de quel financement ? Confirmez-vous que la procédure d'enquête publique a eu lieu pendant les grandes vacances, à une période durant laquelle de nombreux Bruxellois ne sont pas présents ? Les modalités d'information et de concertation dans le cadre de la procédure d'expropriation ont-elles été mises en œuvre ? La procédure a-t-elle été pleinement transparente ?

Pour la bonne réalisation de ce projet, des solutions alternatives à l'expropriation ont-elles été étudiées ? Quels types d'aménagements sont-ils intervenus pour les étudiants et les habitants du quartier ? Des logements sont-ils prévus ? Si oui, combien ?

Quelle sera l'implication du projet pour l'actuelle Maison des arts, dont les activités sont principalement axées sur la création contemporaine dans le domaine des arts plastiques ? Comment l'intégration de ce projet de pôle étudiant dans le quartier de la Reine et de la chaussée de Haecht a-t-elle été envisagée jusqu'à présent ?

Enfin, des universités et hautes écoles bruxelloises ont-elles été impliquées dans le projet ? Si oui, lesquelles ?

[113]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Ce projet figure dans le programme du contrat de rénovation urbaine (CRU) "Brabant, gare du Nord-Saint-Lazare" approuvé par le gouvernement le 23 novembre 2017, après avoir été mis à l'enquête publique du 31 mai au 30 juin 2017. Le budget de l'opération est estimé à 5,6 millions d'euros et bénéficie d'un financement à hauteur de 3,9 millions d'euros.

Aucune procédure d'expropriation n'est en cours. Elle sera activée par la commune si les négociations pour un achat à l'amiable n'aboutissent pas. Il s'agit d'une procédure classique, identique à celle de tous les autres contrats de rénovation urbaine ou de quartier durable.

Le projet consiste à implanter un équipement visant à valoriser un pôle étudiant dans le quartier et à répondre au besoin d'un endroit fédérateur. Il sera le lieu de rencontre des étudiants des différentes écoles, mais également un lieu d'échanges entre les écoles, les habitants et les autres usagers du quartier. Cette nouvelle optique de partage d'un équipement public entre étudiants et habitants pourra lancer une dynamique plus large de partage des compétences, de mutualisation des locaux et d'activités culturelles. Cet aménagement est un levier fort pour l'intégration de la fonction étudiante dans la vie du quartier et pour l'implication des étudiants dans leur quartier.

Un passage direct sera effectivement établi au rez-de-chaussée dans le but d'améliorer la visibilité de la Maison des arts et de lui conférer une identité plus forte, mais aussi d'améliorer la percolation des espaces verts trop peu nombreux et surtout trop peu visibles dans ce quartier.

La programmation précise que l'équipement sera établi au premier trimestre 2019 et découlera d'un travail de concertation avec les forces vives du quartier, en ce compris la Maison des arts. Les quatre autres écoles du périmètre - Sint-Lukas Kunsthumaniora, LUCA School of Arts, la Haute école Galilée et l'ISFSC - sont pleinement impliquées dans le projet. Plusieurs rencontres ont déjà été organisées et ont donné naissance à une fiche projet "cohésion sociétale", également financée par le CRU, visant à entamer un travail de mise en synergie des partenaires. Un manager de la vie étudiante a été engagé dans l'équipe de coordination du CRU à Schaerbeek et plusieurs projets de partenariat sont en cours d'élaboration.

[115]

Par ailleurs, la programmation du futur équipement se fait en étroite collaboration avec les hautes écoles et autres acteurs du quartier. Un événement d'une semaine a été organisé du 24 au 30 septembre sur la place de la Reine afin d'entamer les concertations avec les différents acteurs - écoles, commerçants, riverains. Il sera suivi d'un état des lieux des espaces destinés aux étudiants existant dans les écoles et pouvant être mutualisés. Un questionnaire sera également envoyé au premier trimestre 2019 à tous les étudiants pour affiner la programmation du futur pôle étudiant.

[117]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Je vous remercie pour cet état des lieux et de l'avancement de ce projet. J'entends que vous voulez vous concerter avec les forces vives du quartier, c'est une bonne chose.

Vous avez également rappelé que la procédure d'expropriation ne serait activée que si la procédure d'achat à l'amiable n'aboutissait pas. Cependant, je ne vous ai pas entendu en ce qui concerne les modalités de l'enquête publique. S'est-elle déroulée comme il se devait ou les personnes intéressées ont-elles tardé à réagir pour cause de vacances ?

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- L'enquête publique s'est déroulée du 31 mai au 30 juin, soit en dehors des vacances.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Je vous remercie.

- *L'incident est clos.*

[127]

## QUESTION ORALE DE M. FABIAN MAINGAIN

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "le transfert des collections d'art moderne des musées royaux des Beaux-Arts au Musée Kanal".**

**M. Fabian Maingain (DéFI).**- En avril 2018, la secrétaire d'État Zuhail Demir - entre-temps démissionnaire - effectuait sa première visite du musée Kanal et semblait plus ouverte que sa prédécesseuse à l'idée d'une éventuelle collaboration entre les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (MRBAB) et notre musée régional. En effet, en raison du manque de place au sein des musées fédéraux, des milliers d'œuvres appartenant à leurs collections ne sont pas exposées. Une position favorable se dessinait donc à l'égard d'un transfert temporaire des collections d'art moderne des Beaux-Arts vers le musée Kanal. Toutefois, la presse annonçait récemment que les discussions étaient au point mort.

Y a-t-il eu, durant la période où Mme Demir était encore en charge de cette compétence, des négociations avec l'État fédéral concernant ce transfert ? Si oui, aboutissaient-elles à une piste ?

Envisagez-vous, comme le recommande Carine Fol, directrice de la Centrale for Contemporary Art et membre du comité d'orientation de Kanal, de collaborer avec des collectionneurs privés tels qu'ING, Belfius ou encore Proximus en vue d'amener des collections d'art moderne privées au sein du musée Kanal ? Cette question, elle, reste d'actualité.

[131]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.** - Comme vous le savez tous, à la suite de la démission des ministres de la N-VA, Mme Wilmès en a la responsabilité.

Pour commencer, je rappellerai les nombreuses invitations que nous avons lancées aux membres du gouvernement fédéral à visiter le musée Kanal. À la fin mars 2018, j'invitais par courrier Mme Demir à s'intéresser au potentiel de ce musée. J'avais en effet lu des choses "aimables" de sa part dans la presse. Elle y a répondu en avril 2018 et deux de ses collaborateurs, accompagnés de ma collaboratrice et du secrétaire général du musée Kanal, ont d'ailleurs visité le musée avant son ouverture. Cette visite avait pour objectif de préparer la visite in situ de la secrétaire d'État. Malheureusement, quelques jours plus tard, son cabinet nous annonçait qu'elle ne pourrait venir en raison de problèmes d'agenda. Malgré plusieurs relances de ma part, cette rencontre n'a pas encore eu lieu, mais je la renouvellerai sous peu. Je signale par ailleurs qu'aucun représentant du gouvernement fédéral n'était présent à l'ouverture du musée.

Concernant l'ouverture aux collectionneurs privés, nous travaillons actuellement, avec la Fondation Kanal, à la finalisation du contrat de gestion qui devrait être déposé demain au gouvernement, en attendant de recevoir l'avis de l'Inspection des finances – sauf erreur de ma part. Je vous confirme que ce plan de gestion prévoit explicitement que la fondation devra s'appuyer sur les collections privées et publiques belges en vue de les associer à ses propres collections. La volonté est donc clairement affichée de continuer à constituer notre propre collection et de construire des partenariats avec celles et ceux qui souhaitent collaborer, qu'il s'agisse de musées publics ou privés, comme de collectionneurs.

[133]

Pour mener à bien cette tâche, le comité d'orientation scientifique a été remplacé en juin dernier par un comité d'avis académique et scientifique composé de douze membres externes possédant des compétences pointues dans le domaine du monde de l'art et de la gestion.

Constitué par le conseil d'administration du musée Kanal, ce comité devrait tenir sa première réunion très prochainement, dès que l'ensemble des membres proposés par les administrateurs - tous des professionnels de l'art et de la gestion culturelle - auront formellement marqué leur accord sur cette mission de trois ans.

Kanal Brut devrait normalement fermer ses portes au mois de juin, mais notre intention est de mettre en œuvre une série d'activités externes en partenariat avec un certain nombre d'acteurs du monde de l'art, afin de faire perdurer l'image de Kanal dans l'esprit des Bruxellois.

Pour le reste, nous attendons la finalisation du contrat de gestion et le dépôt de la demande de permis d'urbanisme. Comme vous le savez, les bureaux d'architecture ont été désignés et travaillent d'arrache-pied à la constitution du dossier (permis d'environnement et permis d'urbanisme), qui devrait normalement être déposé - ou en tout cas finalisé - avant Pâques.

[135]

**M. Fabian Maingain (DéFI).**- En cette fin de programmation d'ouverture temporaire, il importe de poursuivre les contacts avec les collectionneurs privés. Espérons que le prochain gouvernement fédéral sera plus attentif au musée Kanal et contribuera, d'ici à l'ouverture officielle et à la fin des travaux, à attirer ces collectionneurs. Il y va de l'intérêt de tous.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Ce genre de projets suscitent toujours craintes et critiques au moment de leur lancement, mais au fil du temps, ils finissent par s'imposer dans la réalité bruxelloise. Ceux qui souhaitent l'échec du musée Kanal sont de moins en moins nombreux et rien ne devrait plus l'arrêter.

- *L'incident est clos.*

[139]

## **INTERPELLATION DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**ET À M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT,**

**concernant "le projet du Musée du Chat et du dessin humoristique".**

**M. le président.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- À la mi-novembre, vous avez signé une convention de partenariat avec le dessinateur Philippe Geluck portant sur la construction et l'exploitation du futur Musée du Chat et du cartoon. Cette première étape dans la réalisation du musée est d'autant plus importante que le projet aura suscité, pendant de nombreuses années, de longues discussions et de vives incertitudes. Au MR, nous soutenons cette initiative.

Le personnage du Chat de Philippe Geluck constitue en effet un des fleurons de la bande dessinée contemporaine belge, et singulièrement bruxelloise. Il est connu de tous les Belges et présente la

---

caractéristique, comme le dit son dessinateur, d'être particulièrement intergénérationnel, rassembleur et accessible à toutes les catégories sociales.

Au début de 2015 encore, nous avons des raisons de craindre que le projet ne puisse aboutir, puisque M. Geluck semblait plus attiré, à l'époque en tout cas, par des propositions formulées par nos voisins français. Outre que cela aurait constitué un grand gâchis pour la sauvegarde du patrimoine de ses œuvres à Bruxelles, un certain nombre d'emplois étaient également en jeu. Chacun se souviendra en effet de ses déclarations dans les médias au sujet de l'accueil réservé à son œuvre dans son pays.

Dans le courant de 2015, vous avez opportunément rencontré à plusieurs reprises Philippe Geluck et son équipe pour les accompagner dans la recherche d'un bâtiment. Votre choix s'est finalement porté sur un bâtiment du site du Brussels Info Place (BIP), place Royale. Vous aviez alors convenu d'agir en tant que propriétaire du terrain en rénovant le bâtiment pour un montant de 4,5 millions d'euros, à charge pour M. Geluck de monter le projet de musée.

[143]

La programmation et la répartition des coûts entre la Région bruxelloise et M. Geluck semblaient avoir été fixées dès juillet 2015, lorsque vous nous aviez exposé l'accord convenu. Comment se fait-il dès lors que la convention de partenariat n'ait été conclue que maintenant ? Les balises définies avec M. Geluck ont-elles évolué depuis ?

En février 2017, vous aviez déclaré être encore dans les temps, confirmant le calendrier initial : demande du permis d'urbanisme pour mai 2017, délivrance du permis fin 2017 et début du chantier au printemps 2018. Le projet a donc accusé un retard important puisque les travaux n'ont toujours pas débuté. Quelles en sont les causes ? Pourriez-vous nous indiquer où nous en sommes ? Le permis a-t-il été délivré ? Quand le début du chantier est-il prévu ?

Selon la presse, 9,38 millions d'euros seront investis par la Région bruxelloise, soit le double du montant de départ. À quoi est-ce dû ? De nouvelles négociations ont-elles eu lieu avec M. Geluck, avec comme conséquence un investissement plus important de la Région ? Ce montant couvrira-t-il uniquement la rénovation du bâtiment, comme convenu en 2015 ?

[145]

J'imagine que la Société d'aménagement urbain (SAU), propriétaire du terrain, ne pourra pas dégager 9,38 millions sur fonds propres. Pourriez-vous nous en dire plus sur le montage financier et ventiler ce montant ? Quel montage M. Geluck a-t-il prévu concernant l'exploitation du musée ? Quels seront ses partenaires privés ? Quels seront ses différents sponsors ?

L'investissement de la Région s'avérant bien plus important que prévu, pourriez-vous nous détailler comment s'organisera la répartition des bénéfices du musée ? Quelle sera la part octroyée à la Région ? La presse nous apprend que le palais du Coudenberg et Bozar seront associés au projet. Pourriez-vous nous en dire davantage sur ces partenariats et sur l'intégration et la connexion des autres bâtiments alentour ?

D'autres entités, telles que la Ville de Bruxelles ou la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'investissent-elles également dans le projet ? Quels sont les autres acteurs du milieu culturel qui y sont impliqués ?

Concernant le projet muséal proprement dit, il comprendrait trois sections :

- une première consacrée au personnage du Chat ;
- une deuxième dédiée au dessin humoristique, avec des expositions temporaires de dessinateurs belges et étrangers ;
- une troisième sera consacrée aux chats (les animaux eux-mêmes et non pas le personnage de M. Geluck), avec des pièces en provenance d'autres musées belges et internationaux, tels que le musée du Cinquantenaire, le musée du Louvre ou le British Museum.

Pourriez-vous nous donner plus d'informations concernant ces trois sections ? Quels partenariats ont-ils d'ores et déjà été noués avec d'autres institutions muséales ? Quelles en seront les modalités ?

Enfin, le concept architectural a été imaginé par l'architecte Pierre Hebbelinck. Pourriez-vous nous fournir davantage d'informations concernant la réflexion patrimoniale globale du site, à laquelle la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) a été associée ?

[147]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Philippe Geluck est l'une de nos fiertés nationales, il a distillé son talent décalé au-delà de nos frontières. Lorsqu'il a évoqué ce projet avec nous il y a trois ans, la France étant aussi sur les rangs pour l'accueillir, il m'a semblé impensable de laisser ce projet s'installer ailleurs qu'à Bruxelles. Nous avons déjà connu un précédent avec un musée qui avait tout à fait sa place à Bruxelles et qui s'est retrouvé dans le Brabant wallon.

Notre Région concrétisera cet ambitieux projet qu'est le Musée du Chat sur un lieu chargé d'histoire, au cœur d'un quartier très prisé des Bruxellois amoureux de culture et de patrimoine, comme bon nombre de visiteurs étrangers. C'est en effet sur le site du BIP, maison de la Région, et plus précisément dans le bâtiment appelé "1930" que nous avons décidé d'accueillir ce musée imaginé par Philippe Geluck lui-même, dont l'ouverture est toujours prévue pour 2023.

La Société d'aménagement urbain (SAU) y érigera, sur la base d'un financement propre, un immeuble contemporain modulable dans le respect du patrimoine voisin conçu, comme vous l'avez rappelé, par l'architecte Pierre Hebbelinck. Il a fait l'objet d'une concertation étroite avec la Direction des monuments et sites, la Commission royale des monuments et des sites (CRMS), l'asbl Mont des Arts et l'ensemble des institutions voisines.

La SAU investira en effet 9,38 millions d'euros pour ériger l'immeuble brut modulable. Philippe Geluck, quant à lui, financera l'ensemble des aménagements intérieurs pour un montant de 4,5 millions d'euros, et ce, avec le soutien de ses mécènes et sponsors privés tels que Exmar, Beobank, la Loterie nationale, Casterman, Duvel, Interparking, L'Éventail et Facq.



La finalisation du projet a pris plus de temps que prévu et celui-ci s'avère plus coûteux qu'à l'initial. Il a été déposé et unanimement approuvé par le gouvernement le 22 novembre dernier. Nous avons dû conclure à ce titre un bail emphytéotique avec Philippe Geluck et avons été amenés à apporter de lourdes modifications dans le contrat de bail emphytéotique avec la SAU. Cela représente énormément d'engagement et de responsabilités de la part de toutes les parties et cela a évidemment nécessité un peu plus de temps que prévu.

Étant un voisin direct, Bozar a manifesté un très vif intérêt pour ce chantier. Il apparaissait en effet que la salle Henry Leboeuf se trouvait au niveau moins cinq du futur Musée du Chat.

[149]

L'idée était de créer des synergies entre les deux. Ouvrir le chantier à Bozar et lui permettre de prolonger des espaces de stockage est une véritable opportunité de réorganisation des activités de Bozar, qui ne reçoit pas toujours le soutien souhaité de la part de l'État fédéral.

Nous avons dans ce cadre décidé de conclure un bail avec Bozar afin de le désenclaver. Un quatrième étage sera construit, partagé entre Bozar (à hauteur de 27%) et le musée du Chat (à hauteur de 73%). Cette partie du projet nous était inconnue au moment de la conclusion du premier accord en juillet 2015. Elle a nécessité du temps pour être négociée et concrétisée, mais est positive pour Bozar et pour nous.

En conclusion, la durée et le coût du projet prévus initialement ont effectivement augmenté. Grâce au tremplin qu'a constitué la première décision, le projet de musée du Chat a toutefois pu devenir concret. J'en suis évidemment heureux.

La Région bruxelloise porte ce projet dans le cadre de ses compétences. Il est cependant possible qu'à l'avenir d'autres institutions soient appelées à participer. Mais ce n'est pas le cas actuellement. L'expérience nous a appris que, si nous voulons avancer dans un projet et que nous en avons les moyens et l'ambition, mieux vaut le développer par nous-mêmes.

[151]

Quant au musée du Chat lui-même, la demande de permis d'urbanisme devrait être déposée très prochainement. La délivrance des permis devrait suivre son cours normal, puisque le travail a déjà été réalisé en amont par les administrations concernées.

Le musée occupera 4.000m<sup>2</sup> de surfaces brutes sur sept étages. Son emblème sera le Chat de Geluck, mais il abritera également d'autres collections. Les dessinateurs d'humour y seront mis à l'honneur. Une part du musée sera consacrée au chat, animal dont la place dans l'histoire de l'humanité est universelle et singulière, et à la manière dont les cultures l'appréhendent dans le monde.

Le musée est destiné à être un lieu populaire, ouvert à tous les publics, de tout âge et toute origine. Philippe Geluck fera don à la Région d'un nombre considérable d'œuvres. Il exposera aussi ses dessins à l'aquarelle antérieurs au Chat, des tableaux, sculptures, murs vidéo, affiches, le tout présenté avec la scénographie la plus interactive possible.

Le musée proposera une reproduction à l'identique de l'atelier de l'artiste, ce qui permettra à ce dernier de venir y travailler de temps à autre.

[153]

L'objectif consiste à créer entre 25 et 30 emplois en équivalents temps plein et de mettre en place des ateliers créatifs pour enfants, parmi d'autres activités. Philippe Geluck et nous-mêmes espérons bien évidemment que cette initiative remportera un succès qui ne se démentira pas au fil des années.

En conclusion, je répète que la demande de permis sera déposée sous peu.

[155]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Le permis est en ligne de mire. J'imagine donc qu'il faudra encore attendre près de deux ans pour faire aboutir ce projet.

Il est certain qu'un tel musée est intéressant à plus d'un titre, puisqu'il mettra en valeur l'œuvre de Geluck et celles d'autres dessinateurs.

Le chat comme figure emblématique de plusieurs civilisations accompagne l'histoire de l'humanité depuis sa sédentarisation, puisqu'il a été domestiqué pour éradiquer les rongeurs là où l'agriculture s'est développée et où le grain a été stocké.

Nous suivrons l'avancée du projet avec beaucoup d'attention et nous espérons qu'aucun écueil ne viendra le retarder. Il participera en effet à l'attractivité et au rayonnement du cœur de notre capitale.

*- L'incident est clos.*

[157]

## **INTERPELLATION DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**ET À M. PASCAL SMET, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS,**

**concernant "le retrait du permis d'urbanisme délivré pour l'avenue du Port".**

## **INTERPELLATION JOINTE DE MME VIVIANE TEITELBAUM,**

---

**concernant "l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté régional du 9 octobre 2014 sur le classement de l'avenue du Port".**

**INTERPELLATION JOINTE DE MME CÉLINE DELFORGE,**

**concernant "le retrait du permis d'urbanisme relatif au réaménagement de l'avenue du Port".**

**INTERPELLATION JOINTE DE MME CIELTJE VAN ACHTER,**

**concernant "le réaménagement de l'avenue du Port".**

**M. le président.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- L'avenue du Port continue d'attirer l'attention sur les péripéties autour de cet axe de grande fréquentation pour lequel aucune solution proposée par les gouvernements successifs n'a reçu l'assentiment ni des riverains ni des entreprises installées le long de ladite avenue. Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'annonce d'une refonte de l'avenue du Port et aucune solution n'est sur le point de répondre aux attentes d'une meilleure répartition des surfaces.

Sous la présente législature, vous avez défendu l'idée de transformer l'avenue du Port en avenue urbaine. Il s'agissait déjà du quatrième projet régional.

Aux yeux des riverains, des communes et des entreprises, cette décision présentait des failles sur des points bien précis, à savoir le remplacement des pavés par de l'asphalte, l'instauration d'une double piste cyclable du côté du canal, la suppression d'une bande de circulation entre la rue Picard et la place Saintelette, l'absence d'aménagement d'une bande bus et la suppression de places de stationnement.

Sur ces points, nombre d'arguments ont été avancés, notamment le danger que représenterait une double piste cyclable du côté du canal, vu le nombre d'entreprises installées en bordure, et les risques d'accident entre véhicules entrant et sortant des sites. En janvier 2018, chacun s'accordait sur les questions qui subsistaient par rapport à la piste cyclable le long du canal, mais le gouvernement a maintenu son point de vue contre vents et marées.

Il est aberrant qu'une avenue desservant le site important du port que sont les entrepôts TIR (transport international routier) se voie infliger une restriction du nombre de places de parking, pourtant fort utiles aux camions qui attendent de pouvoir livrer leur cargaison aux entreprises portuaires.

[167]

Il est tout aussi surprenant de vouloir restreindre le nombre de bandes de circulation alors que le site de Tour & Taxis devient un lieu où se développent de plus en plus d'activités. Par exemple, la gare maritime accueillera prochainement 4.500m<sup>2</sup> de bureaux flexibles.

Sans doute rétorquerez-vous qu'il faut accéder davantage au site de Tour & Taxis par les transports en commun. Soit. Là aussi, le gouvernement a manqué une belle opportunité avec le projet de passerelle Picard, en éliminant la liaison prévue par tram entre le site de Tour & Taxis et la gare de Bruxelles-Nord et en prévoyant uniquement des bus qui seront immanquablement enlisés dans le trafic général.

*(Remarques)*

La situation a, effectivement, un peu évolué depuis, j'en conviens.

Le gouvernement fait preuve d'acharnement en refusant d'examiner avec plus de rigueur la pertinence de certaines objections à l'aménagement envisagé.

Le quatrième projet déposé par Bruxelles Mobilité, qui a fait long feu, met un nouvel arrêt à une réalisation déjà annoncée sous la précédente législature. Faut-il rappeler que sous le précédent gouvernement, des travaux lancés un peu précipitamment ont dû être suspendus avec, à la clé, une indemnisation de l'entrepreneur désigné.

Il est temps d'aboutir à une solution qui reçoive un large assentiment des parties concernées par cet axe fort fréquenté dont l'approvisionnement doit continuer à se dérouler dans des conditions optimales.

[169]

Vu le refus du permis d'urbanisme, le gouvernement va-t-il revoir son projet en tenant compte de certaines objections émises ?

Une autre solution pour l'implantation des pistes cyclables ne mérite-t-elle pas d'être étudiée, qui diminuerait les risques d'accident inhérents au projet actuel ?

Nous souhaitons des solutions les plus rapides possible, car ce dossier souffre depuis de trop longues années d'un enlèvement préoccupant.

[171]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Les ministres et les projets se succèdent, mais les problèmes demeurent dans ce dossier.

L'avenue du Port est un témoignage exceptionnel du patrimoine industriel de Bruxelles, étroitement lié à son canal. Il fut d'abord question d'y couper les arbres, puis d'en enlever les pavés. Je ne ferai pas l'historique du dernier projet, qui vient d'être cassé.

M. Smet, pressé comme toujours, annonçait le début des travaux de réaménagement pour cette année. Néanmoins, il a dû déchanter lorsque, le 24 octobre dernier, nous est arrivée la décision tant attendue du Conseil d'État faisant suite à la requête introduite par BruxellesFabriques en janvier 2015. L'association avait très justement demandé au Conseil d'État de se prononcer sur l'arrêté régional d'octobre 2014, qui refusait de classer l'avenue du Port comme site historique.

Le 30 novembre 2017, l'auditeur du Conseil d'État avait lui-même remis un rapport en ce sens, recommandant d'annuler l'arrêté du gouvernement régional. Par son jugement du 24 octobre 2018, le Conseil d'État fait droit à la demande de l'asbl et annule l'arrêté régional.

Le Conseil d'État attaque la motivation formelle de l'acte, qui ne permet pas de comprendre pourquoi la Région s'écarte des avis de la Commission royale des monuments et des sites, (CRMS) et des instances consultées quant à l'intérêt historique et archéologique du bien visé par la demande de classement.

[173]

L'acte, poursuit le Conseil d'État, ne remet d'ailleurs pas en cause l'intérêt historique que présente l'avenue du Port mais ne justifie pas de manière concrète la raison pour laquelle l'ouverture d'une procédure de classement n'a pas été acceptée.

Par ailleurs, la décision du Conseil d'État semble également démentir les arguments soutenus par Bruxelles Mobilité pour justifier la reconstruction de cette avenue. Le Conseil d'État dénonce en effet plusieurs points.

En premier lieu, l'usure des pavés alléguée par Bruxelles Mobilité, demandeur du permis en l'occurrence, est contredite par l'avis de la CRMS et le dossier administratif ne contient aucune étude démontrant cette dégradation, qui est contestée.

En deuxième lieu, les moyens financiers, qualifiés de "très importants, injustifiés vu l'usage prévu pour cette voirie", ne sont ni chiffrés ni mis en relation avec l'intérêt de maintenir la configuration actuelle.

En troisième lieu, l'acte attaqué n'explique pas pour quelle raison les moyens techniques et le savoir-faire nécessaires pour assurer la rénovation à l'identique de la chaussée et son entretien devraient être disponibles au sein de la Région, sans pouvoir envisager le recours à des techniques et savoir-faire disponibles dans d'autres Régions du pays.

Enfin, le Conseil d'État rappelle aussi qu'il n'est pas établi que la rénovation à l'identique de l'avenue pavée, qui n'a plus été entretenue depuis 40 ans, serait en soi incompatible avec les fonctions actuelles et futures de la voirie.

[175]

C'est donc votre jugement que remet ici en cause le Conseil d'État, M. le ministre-président.

Quelles conclusions tirez-vous de cette décision ? Quelles seront les conséquences de cette annulation ? Allez-vous réévaluer une demande de classement du site ? Dans ce cas, avez-vous, enfin, fait réaliser une étude du coût de ces travaux ? Maintenez-vous qu'il sera moins avantageux de repaver plutôt que de construire une nouvelle route asphaltée ?

Le projet en l'état étant compromis, avez-vous déjà pu vous entretenir avec votre collègue en charge de la mobilité à ce sujet ? Dans l'affirmative, dans quel état d'esprit la prochaine démarche sera-t-elle entreprise ? Celui du bras de fer ou du dialogue ?

Allez-vous revoir le projet et conserver les deux bandes de stationnement ainsi que la symétrie du site ? Allez-vous conserver les deux rangées d'arbres et les deux trottoirs cyclables lents ?

[177]

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Le réaménagement de l'avenue du Port est à nouveau retardé. Face à une position juridiquement précaire, la Région a malgré tout décidé de retirer le permis octroyé et même d'entamer la procédure de classement de l'avenue.

Il faut admettre que le projet initialement présenté prêtait le flanc à de nombreuses critiques, puisqu'il ne sauvait ni les pavés ni les arbres, ne prévoyait aucune bande réservée aux bus et fâchait les entreprises riveraines utilisatrices de lourds camions. Le risque d'une annulation par le Conseil d'État n'avait donc rien d'imprévisible. Il me semble que la voie choisie par la Région dans un premier temps consistait à procéder à des changements qualifiés de mineurs afin de ne pas devoir recommencer la procédure d'enquête publique. Depuis lors, le Conseil d'État a annulé la décision du gouvernement de ne pas entamer la procédure de classement et le gouvernement aurait donc changé son fusil d'épaule.

C'est pourquoi, M. le ministre-président, je souhaiterais que vous nous fassiez un point sur la situation et nous disiez quelle stratégie le gouvernement a choisie pour la suite.

Des décisions sont-elles encore envisagées sous cette législature ou le dossier est-il renvoyé au gouvernement suivant ?

Par ailleurs, j'avais interrogé votre collègue par écrit en vue de demander la prise de mesures provisoires et urgentes afin d'assurer la sécurité des nombreux piétons amenés à traverser cette voirie sur laquelle les excès de vitesse sont monnaie courante, d'autant plus que de nombreux enfants y passent à pied pendant les heures scolaires. Votre collègue m'avait alors répondu que cela était inutile puisque le chantier allait commencer rapidement. Deux ans plus tard, rien n'a pourtant changé. Dès lors, face à l'évident report de tout réaménagement, avez-vous à tout le moins prévu de mettre en place des dispositifs de protection des usagers faibles ou maintenez-vous votre position de ne rien faire tant que les travaux du futur réaménagement ne sont pas entamés, au risque qu'un accident se produise ?

[179]

**Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).**- Mijn interpellatie was ook gericht aan minister Smet. In juni van vorig jaar heb ik hem al een vraag gesteld, waarop hij toen deels heeft geantwoord. Bij alle dossiers waarmee de heer Smet bezig is, is mij niet altijd even duidelijk wie de bevoegde minister is. Ik vertrouw erop dat u ook op de vragen zult kunnen antwoorden.

Mijn interpellatie van afgelopen juni ging over de herinrichting van de Havenlaan, naar aanleiding van het beroep dat door enkele actiebewegingen was ingediend tegen de bouwvergunning. Minister

---

Smet sprak zich bij die gelegenheid niet uit over de lopende procedure, maar gaf te kennen dat het zijn intentie was om te blijven werken aan het dossier van de Havenlaan en de werken eind 2018 te laten aanvatten. Hij zou ook overleggen met Brussel Stedenbouw en Erfgoed (BSE) met het oog op een correcte beslissing.

Dat antwoord is ondertussen achterhaald door de realiteit. Eind oktober raakte bekend dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de bouwvergunning heeft ingetrokken en dat Brussel Mobiliteit, de aanvrager van de vergunning, een aantal maatregelen moest verduidelijken. Het is blijkbaar een beproefde techniek in het Brussels Gewest om vergunningen in te trekken, omdat er iets schort aan de motivering. Vervolgens wordt dezelfde vergunning opnieuw ingediend, maar met een iets betere motivering. Is dit ook in dit dossier het geval?

[181]

Het probleem dat naar voren wordt geschoven, is het geplande fietspad in twee richtingen, dat onvoldoende veilig zou zijn en conflictsituaties met vrachtwagens zou creëren.

Blijkbaar vindt het gewest die bezwaren gegrond en wil het een nieuw advies inwinnen. Of is het misschien een vorm van schuldbekentenis? Een en ander wijst er in elk geval op dat het vergunde project een aantal tekortkomingen vertoonde, die niet op afdoende wijze werden weggewerkt.

De reactie van de woordvoerder van minister Smet was ondermaats. Hij zei: "De vergunning voor dat fietspad was iets te vaag geformuleerd" en "We gaan nu meer rekening houden met de opmerkingen uit het openbaar onderzoek". Ik zou verwachten dat er bij een project dat al bijna een decennium aansleept en waarover er juridische procedures lopen, op een correcte manier rekening wordt gehouden met opmerkingen en dat de motivering daarbij het minste probleem zou mogen zijn. De uitspraak dat de vergunning moest worden ingetrokken door de vage formuleringen, vind ik dan ook merkwaardig.

Ondertussen heeft de Raad van State een arrest gevelde in het kader van de bescherming van de laan, wat een streep door de rekening is. Net als de andere interpellanten vraag ook ik mij af wat de gevolgen van dit arrest zijn.

[183]

Wil het gewest na dit arrest van de Raad van State überhaupt nog doorgaan met de heraanleg van de Havenlaan? Welke impact heeft dat arrest? Aan welke termijn denkt u?

Was het fietspad in twee richtingen de enige reden voor de intrekking van de bouwvergunning? Zo ja, betrof het enkel de motivering of zult u andere aanpassingen laten doorvoeren? Welke aanpassingen zijn dat en binnen welke termijn worden die gerealiseerd?

Is er nog enige bewegingsruimte in dit dossier? Houdt u rekening met de havengemeenschap en met de stadsbewegingen die ermee begaan zijn? Overweegt u de aanstelling van een intendant om het dossier uit het slop te halen?

---

Ik ben echt benieuwd wat u van plan bent. De laan ligt er echt heel slecht bij. Er is dringend een oplossing nodig.

[185]

**M. Fabian Maingain (DéFI).**- Je demeure persuadé que, si l'on veut arrêter cette saga riche de multiples projets annulés puis relancés, il faut s'interroger sur le statut de cette rue et sur le projet que l'on veut y mener. Il faudrait trouver une logique commune à tous les intervenants, à savoir ceux qui la considèrent comme une voirie intermodale régionale et une desserte des centres d'entreprises et ceux qui veulent en faire un lieu urbain dans le cadre du Plan canal, qui encourage l'implantation d'habitations dans ce quartier.

Tant que cette question n'est pas résolue - et il faut réfléchir à la manière d'impliquer l'ensemble des acteurs -, on n'arrivera pas à un projet qui permettra d'obtenir si pas un consensus, sans doute illusoire, du moins le soutien d'une majorité et donc son acceptation.

Pour la suite du projet, il faut vraiment réfléchir à la manière de faire émerger ce consensus quant à l'avenir de ce quartier que vous voulons pour demain. Comment comptez-vous susciter cette adhésion à propos du futur de cette voirie ?

[187]

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- De heraanleg van de Havenlaan is broodnodig, maar helaas gaat die saga in 2019 gewoon voort.

In oktober 2018 kwam er tweemaal slecht nieuws. Het gewest moest de uitgereikte bouwvergunning voor de heraanleg van de Havenlaan intrekken. De Brusselse havengemeenschap had immers een procedure lopen bij de Raad van State wegens het geplande fietspad in twee richtingen aan de kant van het kanaal. De havenbedrijven vrezen voor zware ongevallen met fietsers, omdat vrachtwagens dat fietspad moeten kruisen om naar de laad- en loszones te rijden. Omdat het gewest een negatieve uitspraak van de Raad van State vreesde, trok het zelf de vergunning in.

In oktober 2018 deed de Raad van State een uitspraak die tot een nieuwe vertraging in het dossier kan leiden. De Raad van State eist immers dat het Brussels Gewest beter motiveert waarom de Havenlaan niet erkend wordt als erfgoed. Een aantal actiegroepen was immers naar de Raad van State getrokken tegen de eerdere beslissing van de Brusselse regering om de Havenlaan - volgens mij terecht - niet als erfgoed te beschermen.

Ik heb begrip voor de verzuchtingen van de havengemeenschap. Waarom hield de minister van Mobiliteit zo koppig vast aan dat bijzonder gevaarlijke fietspad in twee richtingen langs het kanaal? Dat fietspad zou snel kunnen uitgroeien tot een echt moordstrookje. Het woord 'moordstrookje' is in Vlaanderen uitgeroepen tot het woord van het jaar 2018 en slaat op een fietspad dat zeer gevaarlijk is voor de fietsers.

[189]



De minister had er dan ook veel beter voor geopteerd om het fietspad in twee richtingen te plannen aan de andere kant van de Havenlaan, waar er veel minder conflicten mogelijk zijn met overstekende vrachtwagens. De havenbedrijven zijn heus niet van slechte wil. Door overleg komen er misschien onverwachte, creatieve oplossingen naar boven die toch de doelstelling van een fietspad in twee richtingen kunnen handhaven. Van dat principe ben ik vanzelfsprekend voorstander.

**Mevrouw Viviane Teitelbaum (MR).**- Waarom hebt u dat destijds zelf niet allemaal op u genomen?

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- Destijds waren de werken al gestart, zodat overleg toen niet meer mogelijk was. De werken werden echter door de rechtbank stilgelegd, ondanks alle vergunningen. Mochten de werken doorgedaan zijn, dan lag er nu een prachtige Havenlaan met magnifieke bomen, met fiets- en voetpaden, waarover iedereen tevreden zou zijn. Dan zouden we het debat van vandaag niet eens moeten voeren.

Minder begrip heb ik voor de terugkerende vraag van actievoerders om de kasseien van de Havenlaan te beschermen als historisch erfgoed. Als de Havenlaan een eigentijdse laan moet worden, moet het gewest durven te kiezen voor een comfortabele ondergrond. Kasseien zijn nu eenmaal niet comfortabel. Ik ben dan ook tevreden dat de Brusselse regering al in 2014 heeft besloten om de Havenlaan niet als erfgoed te beschermen.

Om gehoor te geven aan de vragen van de Raad van State heeft het gewest nu twee opties. Het kan ofwel beter motiveren waarom het de Havenlaan niet erkent als erfgoed, ofwel alsnog de procedure voor bescherming opstarten. Ik reken erop dat de regering kiest voor de eerste optie.

[191]

Ik wil het ook nog hebben over een ander dossier in verband met de Havenlaan. De Brusselse regering heeft eind 2018 eindelijk principieel ingestemd met de aanleg van een tramlijn die de site van Tour & Taxis moet verbinden met het Noordstation en het Rogierplein. Ik ben heel tevreden met die beslissing. Vanzelfsprekend betreur ik ten zeerste dat het project gedurende de hele regeerperiode is blijven liggen. Als bevoegd minister tijdens de voorafgaande regeerperiode had ik immers de plannen voor die tramverbinding al helemaal uitgewerkt. Die werden door mijn opvolger echter opgeschort. Hij opteerde op een bepaald moment voor een totaal onrealistische skytrain. Gelukkig heeft hij dat absurde plan laten varen en heeft hij blijk gegeven van voortschrijdend inzicht.

Kunt u toelichting geven bij de beslissing van het gewest om de vergunning voor de Havenlaan in te trekken?

Hebt u al contact gehad met de havengemeenschap over de heraanleg van de Havenlaan? Zo ja, waarom heeft het gewest dan geen gehoor gegeven aan de vraag van die havengemeenschap om het fietspad in twee richtingen te verplaatsen naar de andere kant van de Havenlaan?

---

Heeft het gewest intussen al gereageerd op de uitspraak van de Raad van State, waarin het gewest wordt gevraagd om degelijk te motiveren waarom het de Havenlaan niet erkent als erfgoed? Zo ja, welke stappen hebt u in dat verband al gezet?

Welke timing hanteert het gewest inzake de stedenbouwkundige vergunning voor de heraanleg van de Havenlaan? Is dit tijdens de lopende regeerperiode nog haalbaar?

[193]

Welke timing hanteert het gewest voor de aanvang van de broodnodige aanleg van een tramverbinding tussen het Noordstation en Tour & Taxis? In welke mate wordt dat dossier beïnvloed door de heraanleg van de Havenlaan?

[195]

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- Deze interpellaties zijn een goede gelegenheid om een stand van zaken op te maken.

Er zijn nu twee opties. Ofwel handhaaft de regering het project, maar dan zal ze wel beter moeten beargumenteren waarom ze geen aanvraag tot bescherming overweegt. Die optie lijkt de voorkeur weg te dragen van de minister van Mobiliteit. Ofwel bedenkt de regering een ander project en gaat ze wel in op de aanvraag tot bescherming of op zijn minst tot behoud van het geheel of een deel van het erfgoed.

Voor welke optie kiest de regering? Is een aangepast project een reële mogelijkheid? Wat zijn daarbij dan de belangrijkste problemen? Klopt het dat het fietspad in twee richtingen een fundamenteel probleem vormt? Dat lijkt nochtans technisch oplosbaar. Als een vrachtwagen een terrein moet verlaten of oprijden, moet hij sowieso bijzonder goed uitkijken wanneer hij een fietspad oversteekt. Dat geldt toch ook bij een fietspad in één richting? Daarbij lijken vooral een goede signalisatie en informatie voor de vrachtwagenchauffeurs belangrijk. Ik wil dan ook mevrouw Grouwels op dat vlak tegenspreken: het gaat hierbij niet om een 'moordstrookje' in de betekenis die daaraan het afgelopen jaar werd gegeven. Een moordstrookje is eerder een te smal fietspad naast een snelle weg met veel auto- en vrachtwagenverkeer. In dit geval gaat het echter om een veilig vrijliggend fietspad.

[197]

Is het fietspad in twee richtingen het grote probleem of is het eerder de kwestie van het erfgoed die wat moeilijker ligt? Is er op dat punt een compromis mogelijk, met behoud van bepaalde elementen van het historische erfgoed? Ik denk dat het intussen duidelijk is dat de bomen moeten blijven. Over de kasseien is er een compromis mogelijk, zolang voetgangers en fietsers zich op een comfortabele ondergrond kunnen verplaatsen. Kasseien voor wegverkeer mag echter geen taboe zijn. Om dan het lawaai te beperken moet er wel een snelheidsbeperking komen.

Hoe schat de regering de belangrijkste knelpunten en de oplossingen in? Welke aanpassingen zal de regering doen om op korte termijn de situatie te verbeteren, nu blijkt dat een alomvattend project

niet mogelijk is. Heeft de regering daarover al overlegd? Is er al een beslissing gevallen? Wat is de vroegst haalbare einddatum voor de werken?

[199]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Le projet de réaménagement de l'avenue du Port est, comme vous le savez tous, un feuilleton à rebondissements depuis de nombreuses années. Je ne reviendrai pas sur l'historique de ce dossier, mais j'insisterai, en revanche, sur l'impérieuse nécessité de réaménager cette voirie importante afin de répondre à un double enjeu : d'une part, offrir un axe de communication assurant la convivialité des riverains, qui vont être de plus en plus nombreux ; d'autre part, servir d'axe de propulsion économique pour les acteurs qui bordent le canal.

Je ne me prononcerai pas sur les projets et idées qui foisonnent autour de cet aménagement. En ce qui me concerne, je vise plus l'efficacité que l'originalité, afin d'aboutir à un espace partagé accepté par l'ensemble de ceux qui y travaillent ou y vivent. Le maintien d'une multiplicité fonctionnelle harmonieuse sera, dans les années à venir, un enjeu emblématique pour le Port de Bruxelles, le canal et la Région.

[201]

Lorsque je suis entré en fonction en tant que ministre-président et que, pour la première fois, j'ai évoqué le Plan canal auprès des responsables du Port de Bruxelles, ils furent stupéfaits, tant ils pensaient le port réservé aux bateaux et à l'activité économique.

Même si, depuis lors, un long chemin a été parcouru, ce double enjeu n'en demeure pas moins déterminant dans la réussite du Plan canal lui-même.

Concernant vos interpellations, qui portent sur deux actes de procédure distincts : la demande de classement de l'avenue du Port et la demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement de cette avenue.

Concernant l'aspect patrimonial, la prise d'acte de la demande de classement de la voirie s'est soldée par une décision du gouvernement de non-classement, motivée par la non-pertinence du maintien des pavés pour des raisons de bruit et de vibrations liées à l'importance du charroi et par le caractère périssable des arbres d'alignement, qui, je le rappelle, n'étaient pas des platanes à l'origine du tracé de cette voirie, d'autres arbres les ayant précédé en 1907. C'est un élément important dans la réflexion sur le classement.

Concernant les arbres, j'ajouterai qu'un rapport phytosanitaire d'octobre 2015 démontre le mauvais état de certains sujets et l'irrégularité des alignements, suite aux abattages successifs.

L'arrêt du Conseil d'État estimant insuffisante la motivation de cet arrêté de non-classement implique que le gouvernement se prononce à nouveau sur la demande de classement et complète les motivations énoncées.

Il n'est pas dans l'intention du gouvernement de classer cette voirie, car nous estimons que sa valeur patrimoniale n'est pas avérée. Tout ceci est, bien évidemment, sujet à discussion et peut être traité dans le cadre d'autres dossiers, mais la demande de classement ne peut servir de prétexte pour faire obstacle à un développement de projet.

[203]

Dans certains dossiers, il arrive en effet qu'on découvre soudain une valeur patrimoniale à une situation existante, car le projet tel qu'il est développé ne convient pas. La valeur patrimoniale est une notion qui existe bel et bien, on classe régulièrement des biens, mais parfois, il y a une concomitance entre le développement d'un projet et la demande d'un classement.

Pour citer un exemple non contentieux, je me souviendrai toujours du souhait d'une échevine de la Ville de Bruxelles de classer la berme centrale de l'avenue Franklin Roosevelt, soit la pelouse... À l'époque, l'idée avait été émise d'y faire passer le tram, ce qui était totalement inacceptable pour une série de riverains de cette avenue. Ils estimaient ne pas en avoir besoin. En réalité, ce genre de demande, que je qualifierai "d'opportuniste", ne repose pas sur un intérêt patrimonial. Cela ne signifie pas qu'on a raison en tout temps, mais c'est un élément qui doit prévaloir dans la réflexion.

Concernant la procédure du permis, à la suite du recours introduit au Conseil d'État par l'asbl Communauté portuaire bruxelloise ainsi que les sociétés anonymes Binje Ackermans et Compagnie des ciments belges contre le permis d'urbanisme délivré à Bruxelles Mobilité pour le réaménagement de la voirie, l'auditeur a estimé que les conditions assortissant le permis n'étaient pas assez précises et devaient être affinées. Nous avons décidé de retirer ce permis et de le réformer sur la base de plans qui répondent précisément aux conditions que nous déterminerons.

[207]

Il s'agit essentiellement de préciser, sur les plans, les dispositifs à créer pour améliorer la visibilité de la piste cyclable bidirectionnelle et pour limiter les conflits éventuels entre les camions desservant les entreprises bordant l'avenue du Port et les cyclistes circulant sur la piste. Techniquement, cela doit être réalisable.

Ce projet de réaménagement vise l'amélioration de la mobilité douce et la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, chaînon manquant indispensable de l'itinéraire cyclable régional (ICR), de près de 30 km, qui relie Vilvorde à Halle, à travers notre territoire régional.

Une piste cyclable bidirectionnelle du côté du canal s'impose. Il serait incompréhensible, en effet, que la seule section de cet ICR, sur l'avenue du Port, ne soit pas bidirectionnelle. Cela impliquerait des détours dangereux pour les cyclistes et une double traversée hasardeuse aux extrémités de l'avenue du Port.

Par ailleurs, la piste cyclable trouve naturellement sa place le long de la voirie du côté du canal puisque des passerelles cyclables bidirectionnelles sous ponts sont prévues ailleurs sur le tracé de l'ICR.

[209]

---

Il n'est pas inutile de rappeler que ces passerelles ont été approuvées par l'Europe et par la Région dans le cadre du Fonds européen de développement régional (Feder).

Enfin, la suppression d'un sens de circulation des cyclistes ne résoudrait pas le problème puisque, d'une part, il resterait un sens de circulation, avec peut-être même moins de visibilité si la piste était réduite en devenant unidirectionnelle côté canal et, d'autre part, de nombreux cyclistes circuleraient tout de même à contresens afin d'éviter une traversée dangereuse. Dans la pratique, on aurait donc une bidirectionnalité, de sorte qu'il vaut mieux faire les choses dans les règles de l'art.

J'en viens maintenant à la procédure. Conformément aux dispositions de l'article 194/1 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), qui suspend l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme lorsque le bien fait l'objet d'une demande de classement, cette instruction ne pourra suivre son cours qu'après la décision du gouvernement sur la demande de classement.

Mon administration va, dès lors, prioritairement s'atteler au traitement de la demande de classement de l'avenue du Port, afin de proposer dans les plus brefs délais un nouvel arrêté de non-classement dûment motivé, et reprendre, dans la foulée, l'instruction du permis d'urbanisme.

Notre objectif est d'assurer un suivi et une instruction rapides de ces dossiers dans le courant du premier trimestre, afin de pouvoir entamer les travaux par la suite. Nous ne prévoyons donc pas d'aménagements temporaires pour améliorer les flux de piétons du côté de la place Saintelette.

Concernant les aspects opérationnels, en 2015, Bruxelles Mobilité avait demandé une offre au Centre de recherches routières (CRR) en vue d'une étude de l'état des pavés existants et de la possibilité de leur réemploi. Cette étude ne fut pas lancée car, entre-temps, le gouvernement avait décidé de ne pas conserver les pavés.

Bruxelles Mobilité va cependant faire réaliser cette étude et s'atteler à l'obtention d'une estimation du coût de la rénovation à l'identique avec pose traditionnelle auprès des entrepreneurs, afin d'évaluer les demandes des associations. Le gouvernement pourra comparer ce coût à l'estimation d'une rénovation de la voirie en béton armé ou en asphalte.

[211]

*(verder in het Nederlands)*

De Havenlaan is breed en daardoor onveilig. De laan moedigt het autoverkeer aan tot hoge snelheden. Alle nieuwe functies in de wijk, zoals de ontwikkeling van Tour & Taxis, vereisen brede voetpaden, comfortabele en veilige fietspaden en veilige oversteekplaatsen. De parkeervoorzieningen op de Havenlaan worden nu vaak oneigenlijk gebruikt door langparkeerders, door autohandelaars enzovoort. Langs de Havenlaan zelf is er nauwelijks bewoning, zodat er ook weinig vraag is naar parkeerplaatsen. Door het profiel aan te passen zoals in het laatste project, zal er voldoende plaats komen, evenals allerlei veiligheidsvoorzieningen voor voetgangers, fietsers, autoverkeer en openbaar vervoer.

We hebben het project herhaaldelijk aan de Brusselse havengemeenschap voorgesteld en de contacten verliepen daarbij steeds goed. De havengemeenschap heeft geregeld duidelijk gemaakt dat het fietspad in twee richtingen voor haar moeilijk ligt, maar voor de Brusselse regering moet dat fietspad er alleszins komen. Wij werken nu samen aan een oplossing.

[213]

*(poursuivant en français)*

En ce qui concerne la desserte de la zone - et en particulier du site de Tour & Taxis - par les transports publics, le gouvernement a décidé, à la fin de l'année 2018, de faire étudier le tracé exact de la ligne de tram qui reliera l'arrêt Gare du Nord au boulevard du Jubilé.

C'est ainsi que la future passerelle Picard accueillera un tram qui assurera une desserte optimale de la zone en transports publics. Cette décision doit mener à des études plus fines des carrefours et jonctions des différentes artères le long du tracé. Elle démontre toute la volonté du gouvernement de travailler de manière concertée et constructive en mobilisant les compétences des ministres concernés.

M. Maingain en a appelé à un grand consensus. Qui vivra verra ! En tout cas, la conciliation de tous les intérêts divers est un défi énorme.

[215]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- C'est l'occasion de faire le point sur un dossier très ancien qui évolue lentement. Mon interpellation date déjà d'il y a déjà trois mois. Le gouvernement ne souhaite pas le classement de l'avenue du Port. Nous en prenons acte, mais cela ne doit pas empêcher le développement du projet.

Nous sommes loin des préoccupations des entreprises et des riverains. Je suis favorable à l'aménagement d'une double bande pour cyclistes. Pourquoi toutefois ne pas être créatifs en instaurant la double piste du côté des bâtiments du transport international routier (TIR), en trouvant des aménagements qui permettent de rejoindre les itinéraires prévus en dehors de l'avenue du Port ?

[217]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Je partage les propos de M. Van Goidsenhoven et je voudrais formuler trois remarques.

Premièrement, vous dites que parfois, la découverte de la valeur patrimoniale d'un site est utilisée pour instrumentaliser un dossier, et c'est exact. Dans le cas de l'avenue du Port, toutefois, cet élément est présent depuis le début. Il s'agit, en effet, de la seule artère industrielle de la capitale qui ait conservé ses caractéristiques initiales. Elle est le dernier témoin des infrastructures industrielles et du développement du quartier maritime. Ce point est argumenté par les associations depuis l'ouverture du dossier.

Deuxièmement, nous ne disons pas qu'il faille choisir entre vélo et arbres ou entre vélo et patrimoine. En l'espèce, il est possible de concilier tous ces éléments et de faire preuve d'assez d'imagination pour garantir le développement économique, écologique et durable du site, d'une part, et le confort des cyclistes, d'autre part. Faute de cela, nous allons dans le mur !

[219]

Troisièmement, ce gouvernement fait souvent référence aux notions de Plan régional de développement durable (PRDD) ou, plus largement, de développement durable. Je vous rappelle qu'en plus des avantages sur le plan économique, les surfaces pavées ont une incidence positive sur les microclimats urbains, à la différence d'autres matériaux tels que l'asphalte qui favorisent le réchauffement climatique, particulièrement pendant l'été. C'est un paramètre à prendre en considération dans ce dossier.

J'espère que vous tiendrez compte de ces trois éléments.

[221]

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Mme Teitelbaum a parfaitement raison en ce qui concerne l'aspect patrimonial. Je souligne simplement qu'il y a eu d'autres cas plus caricaturaux.

Nous ne pouvons que nous réjouir du projet de tram, même s'il nous faut déplorer le temps perdu alors que la nécessité d'avoir une ligne desservant Tour & Taxis n'est pas une découverte ! Mais soit.

Enfin, je n'ai pas entendu de réponse à ma question portant sur la sécurisation des usagers faibles souhaitée depuis deux ans, en attendant une mesure définitive à cet égard.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- C'est la réponse que nous avons reçue du cabinet de Pascal Smet.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Je vais donc devoir déposer une nouvelle question.

[223]

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- Ik vraag mij af of u niet beter een ambtenaar in dienst neemt die gespecialiseerd is in het opstellen van motiveringen van beslissingen. Daar lijkt het schoentje vaak te knellen! Het heeft toch geen zin om alles, bij een heel negatieve beoordeling door de auditor, telkens weer in te trekken. Zoiets leidt tot langlopende procedures bij de Raad van State, die dan weer stopgezet moeten worden enzovoort. Dit werkt allemaal zeer ontmoedigend en mag zeker niet verworden tot een strategie. U moet dan ook nadenken over een betere aanpak.

Ik sta zeker achter het concept van een fietspad in twee richtingen, maar het moet dan wel veilig zijn.

Ik zou van minister Smet willen vernemen hoe het nu staat met de FEDER-projecten. Die werden al lang aangekondigd. Europa oefent allicht enige tijdsdruk uit omtrent de budgettering.

[225]

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- Ik ben ervan overtuigd dat het overleg met de havengemeenschap voortgezet moet worden. U bevestigt dat dit gebeurt en dat er een oplossing komt voor het fietspad in twee richtingen. Wat is een aanvaardbare oplossing?

De veiligheid van de fietsers is uiteraard essentieel en de vrachtwagenchauffeurs willen niet verantwoordelijk zijn voor een ongeval. Kunt u iets meer kwijt over het overleg?

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- We werken aan concrete oplossingen voor elk straatstuk en elke inrit.

[229]

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- Dat stelt mij gerust. Ik heb er het volste vertrouwen in dat u een oplossing zult uitwerken. U neemt ook een goede houding aan door de optie om de Havenlaan niet te beschermen, open te houden. Ik steun dat. Dat wil echter niet zeggen dat de kasseien geen rol meer kunnen spelen. In het oorspronkelijke project was bepaald dat de parkeerplaatsen aangelegd zouden worden met kasseien van de Havenlaan.

De vergunning zou nog in het eerste trimester van 2019 afgegeven kunnen worden. Kunnen de werkzaamheden dan nog tijdens deze legislatuur aangevat worden? Moet de procedure om de aannemers aan te stellen, overgedaan worden? Er zijn al zo vaak aannemers aangesteld in dit project dat ik mij afvraag of die oorspronkelijke aanstellingen nog gelden of dat men telkens opnieuw moet beginnen.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- We moeten inderdaad telkens opnieuw beginnen.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- De CD&V blijft dit dossier volgen.

[235]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Malheureusement, la législation nous empêche de détacher des membres du Conseil d'État ou de l'Inspection des finances dans les cabinets ministériels. Il serait intéressant de voir ce que cela donnerait, mais je ne suis pas sûr pour autant que cela améliorerait les choses.

L'évolution du rôle du Conseil d'État, ces dernières décennies, mériterait d'être étudiée. Chargé, au départ, d'établir la légalité des actes administratifs, celui-ci a, de plus en plus, dérivé vers une censure d'opportunité. On constate, par exemple, que ses conclusions varient selon le rôle linguistique des chambres, ce qui ne devrait pas être le cas. Quant à des arguments comme "insuffisamment motivé", ils ne sont, ni mesurables, ni scientifiques, et ne relèvent que de l'appréciation subjective de l'auditeur.

Le Conseil d'État a du mal à l'assumer et peut-être serait-il opportun de penser à réformer les lois sur le Conseil d'État pour y remettre un peu d'ordre : son travail commence à relever de la loterie, et ces excès sont préjudiciables à la sécurité juridique. À voir certains dossiers, on finirait par croire



---

que les administrations, voire les cabinets d'avocats les plus huppés ne sont qu'un ramassis d'incompétents. Ceci doit commencer à nous interpeller en tant que responsables politiques.

[239]

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- Ik deel helemaal uw standpunt over het fietspad. De noord-zuidas moet wel degelijk over de hele lengte in twee richtingen lopen. Een fietspad, of het nu een een- of tweerichtingsfietspad is, vergt sowieso maximale voorzichtigheid van overstekende vrachtwagens. Er zal nood zijn aan signalisatie en aan bewustmaking van de chauffeurs. U hebt daar de juiste optie gekozen.

Ik heb begrepen dat de nieuwe versie van het project nog tijdens deze regeerperiode uitgevoerd zal worden. Begrijp ik het goed dat er niets zal wijzigen aan de ondergrond? Komt men niet meer terug op de kwestie van de kasseien?

In verband met uw overweging over de rechtspraak ben ik het met u eens dat er altijd een zekere subjectiviteit aanwezig is. Mocht alles puur objectief zijn, hadden we geen rechters nodig. Ik vermoed dat de focus van de Raad van State precies daarom altijd ligt op vormfouten, in het bijzonder inzake de motivering. Daar is altijd een grijze zone.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- Er is niet alleen de vorm, maar ook de inhoud.

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- Inderdaad. Zoals ik zei, er is een grijze zone. Maar het is belangrijk dat de rechtspraak een zekere autonomie blijft hebben. Er is een zeker spanningsveld.

*(Rumoer)*

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- Toen de werken aan de Havenlaan werden stilgelegd door het gerecht, hebben wij een kort geding aangespannen om die beslissing ongedaan te maken. De rechter die de zaak moest behandelen, heeft zichzelf toen gewraakt, omdat hij lid was van het actiecomité! Toen viel ik echt van mijn stoel van verbazing.

*- De incidenten zijn gesloten*

[251]

## QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "l'avenir de la villa Dewin et de son jardin".**

## QUESTION ORALE DE MME VIVIANE TEITELBAUM

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "la demande d'ouverture de la procédure de classement de la partie non classée de la Villa Dewin à Forest".**

[253]

**M. le président.**- La commission décide de joindre les questions orales de Mmes Evelyne Huytebroeck et Viviane Teitelbaum relatives à la villa Dewin.

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Le problème, non seulement pour cette question-ci mais pour d'autres également, est évidemment qu'entre le moment où on l'a déposée et celui où on la pose, du temps a passé et certains événements ont eu lieu.

Je souhaitais vous interroger sur l'avenir de la villa Art déco de l'architecte Jean-Baptiste Dewin, appelée aussi Hôtel Danckaert, et de son jardin, rue Meyerbeer à Forest.

Dressons un bref historique. Après le classement de la villa et d'une partie de son jardin en 2016, le dossier a encore évolué à la suite d'une demande de permis pour un projet immobilier d'une cinquantaine de logements, mitoyen à la villa. Celui-ci a été recalé par la commission de concertation en novembre 2016. Un an plus tard, le projet a été retiré par le promoteur.

Dois-je encore souligner qu'il s'agit là, tant en ce qui concerne la villa que le jardin, d'un bien exceptionnel de style Art déco ? Les riverains réunis au sein du comité à l'origine de la campagne "Notre histoire", particulièrement actifs, l'ont bien compris et se sont mobilisés depuis plusieurs années pour sauver ce patrimoine, mais aussi faire en sorte qu'il soit entretenu et - ce qui constitue le défi - que son jardin puisse être rendu public et profiter à tout un quartier densément peuplé.

[255]

La mobilisation concerne également les arbres centenaires de la partie du jardin qui, malheureusement, n'a pas été classée.

Je souhaite faire le point sur ce dossier. Un nouveau projet immobilier a été déposé, notamment sur la partie du jardin non classée. Qu'en est-il du classement du reste du jardin, pour lequel le comité a d'ailleurs introduit une demande, transmise au gouvernement pour prise d'acte et examen de recevabilité dans les 30 jours à partir du 18 décembre ?

La demande de classement précitée a été appuyée par la commune. La Région envisage-t-elle d'acquérir cet espace vert et, pourquoi pas, d'en faire un petit parc régional ? Il s'agirait là d'une

---

solution intéressante dans ce quartier densément peuplé. Cela s'est fait précédemment à d'autres endroits, notamment au parc Tenbosch, qui est assez similaire à celui-ci car, même si le parc Tenbosch est un peu plus grand, la configuration en est identique.

Outre le jardin, il y a cette fameuse villa Dewin, qui a été mise en vente en janvier 2017 pour 1,5 million d'euros. Il s'agit d'un bâtiment classé, et l'on craint fort qu'il ne s'abîme en restant inoccupé.

[257]

En lien avec la question du patrimoine, l'idée pourrait être de créer un musée dans cette maison extraordinaire, voire de développer une autre activité culturelle à l'image du Musée Alice et David van Buuren à Uccle.

Quelle est actuellement votre position, tant sur cette partie de jardin non classée que sur la question du patrimoine ? Les habitants du quartier sont motivés par le projet, ils ont même reçu l'autorisation d'y créer un jardin collectif et de s'adonner à l'agriculture urbaine. Un beau projet pourrait ainsi être développé avec ces derniers.

[259]

[261]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Il y a un peu plus de deux ans, en juin 2016, nous étions toutes et tous soulagés d'apprendre la décision de classement de l'Hôtel Danckaert, la villa Art déco de l'architecte Jean-Baptiste Dewin, ainsi que d'une partie de son jardin, aux numéros 29-33 rue Meyerbeer à Forest. Malheureusement le classement ne l'était pas pour la totalité du jardin, ce que nous avons regretté déjà à l'époque.

Deux mois plus tard s'est produit ce que nous craignons à juste titre, à savoir une demande de permis d'urbanisme pour un projet immobilier portant sur la partie non-classée du jardin de la villa était déjà introduite à la Région. Ce projet prévoit la création d'une quarantaine d'appartements et l'abattage de plus de 30 arbres centenaires de ce jardin.

A l'époque, les arguments repris par le gouvernement pour justifier le classement partiel du terrain étaient, je cite : "La séparation des deux parcelles au cours de son histoire a perturbé la lisibilité du jardin dans son entièreté et cette partie du jardin, aujourd'hui isolée, fonctionne de manière autonome. Des plantations récentes ont renforcé ce caractère 'indépendant' de cette partie du jardin, qui revêt dès lors un intérêt moindre dans sa relation avec la villa. Il n'en reste pas moins un élément paysager particulier dans ce quartier, avec ses grands arbres surplombant le mur de clôture de briques et se situant à proximité immédiate de la villa classée, raison pour laquelle ils ont été repris dans la zone de protection de celle-ci."

Il y a deux mois, le Comité du Quartier Meunier, qui se bat notamment pour la défense de la Villa Dewin à Forest, a déposé auprès de la Direction des Monuments et Sites une demande d'extension de classement de la Villa Dewin pour la partie du jardin d'origine qui n'avait pas été classée en 2016.

La Commission royale des monuments et des sites (CRMS) a émis mi-novembre un avis défavorable conforme pour les parties classées. Sur la demande de permis d'urbanisme, elle dit être fermement défavorable à un projet dont l'impact, sur le plan urbanistique, architectural et paysager est préjudiciable au bien classé et ne respecte pas sa zone de protection. Elle affirme que des études historiques approfondies permettraient une restitution "historiquement étayée" de l'entièreté du jardin, une piste à privilégier qui pourrait s'accompagner d'une transformation du n°35, permettant ainsi le maintien et la restauration du jardin dans son intégralité et sa globalité d'origine.

[263]

D'autres éléments ont également été introduits à la fin du mois de décembre et ont encore apporté plus de poids au dossier. En effet, le comité a approfondi ses recherches quant à la probable attribution de la conception du jardin de la villa à l'architecte Dewin lui-même. Ils ont ainsi pu établir un lien de filiation entre ce jardin et l'école du "Nouveau Jardin Pittoresque", l'association nationale pour le renouveau et la popularisation de l'art des jardins fondée en 1913. Ils ont également joint un relevé des jardins datant de l'entre-deux-guerres conçus sous cette même mouvance, dont plusieurs ont été réalisés par l'architecte Dewin.

J'aimerais donc savoir, M. le ministre-président, si le gouvernement mène actuellement des enquêtes complémentaires sur ce sujet. Dans l'affirmative, êtes-vous en possession d'autres éléments qui confirmeraient les recherches menées par ce comité ? Dans le cas contraire, qu'est-ce qui justifie votre absence de recherche et votre immobilisme ?

Le gouvernement considère-t-il que son argument justifiant la séparation du jardin en deux parcelles distinctes est toujours valable ? Un projet de révision du classement se trouve-t-il sur la table du gouvernement ? Le cas échéant, pourriez-vous nous informer sur l'état d'avancement actuel du dossier et les éventuelles modifications de calendrier qui surviendraient sur la base de ces nouvelles données ?

Pour conclure, je voudrais dire que, comme pour le dossier de l'avenue du Port, nous sommes bien conscients du besoin de logements à Bruxelles, mais celui-ci ne peut être comblé au détriment du patrimoine. Seul 1% du bâti, des jardins et des terrains bruxellois sont de valeur patrimoniale et doivent être protégés, restaurés, et non démolis ou laissés à l'abandon. Cette proportion n'est pas énorme. Je pense donc qu'il est possible d'y accorder toute l'attention nécessaire.

En tant que responsables politiques, il convient de faire le bon choix afin de préserver cet ensemble, mais aussi son caractère vert, son histoire et le joyau que peuvent être la villa Dewin et ses jardins.

[265]

Nous nous trouvons devant un magnifique exemple de patrimoine architectural, témoin de l'histoire de notre Région et du travail d'un grand architecte belge et bruxellois. J'espère que vous aurez à cœur de protéger cet ensemble.

[267]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Une demande de permis d'urbanisme visant la démolition de la maison située au 35 de la rue Meyerbeer a été déposée. Elle implique la construction de 39 logements répartis en deux immeubles avec un espace pour professions libérales et un parking souterrain de 41 places, l'abattage de 29 arbres à haute tige et la restauration d'une partie du jardin de l'hôtel Danckaert. Cette demande a été introduite le 22 janvier 2018. Elle est toujours en cours d'instruction.

Le dossier a été accusé incomplet le 12 avril 2018 et les éléments complémentaires ont été introduits le 11 juin. Le dossier a finalement été accusé complet le 31 octobre 2018. Dès lors, la demande d'avis conforme de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) a été sollicitée ce même 31 octobre. Cette dernière a rendu un avis défavorable sur les parties classées lors de sa séance du 14 novembre 2018.

Nous ne pouvons brandir la prise d'une mesure de protection pour refuser l'instruction et la demande d'un permis d'urbanisme visant la construction, dans le cas qui nous concerne, de logements sur une parcelle constructible. Si un projet ne contribue pas au bon aménagement des lieux, il faut l'adapter ou le refuser au moyen de notre réglementation urbanistique générale.

La mission qui m'a été confiée en matière de conservation du patrimoine immobilier en Région bruxelloise est d'assurer la préservation des éléments qui présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle. C'est d'ailleurs la seule raison qui puisse justifier la prise d'une mesure de protection. C'est bien dans cet état d'esprit que le gouvernement avait décidé de classer la Villa Dewin et ses abords en date du 7 juillet 2016.

Quant à une éventuelle protection supplémentaire du jardin voisin de la villa, une nouvelle demande d'extension de classement a été introduite le 12 novembre dernier par l'asbl Comité du quartier Meunier et est en cours d'analyse par la Direction des monuments et sites.

[269]

La valeur patrimoniale de ce jardin a déjà été évaluée lors de la demande de classement soumise à l'avis de la Commission royale des monuments et des sites le 14 mai 2014. Cette demande de classement s'inscrivait dans un climat d'inquiétude provoqué par la vente du bien en mars 2014, jusqu'alors propriété de la famille Danckaert.

La demande de classement analysée par la CRMS visait le classement de la totalité de la maison et des différents jardins qui constituaient jadis le jardin de la Villa Danckaert. La DMS a partiellement répondu à la demande de la CRMS en ne proposant au classement que la partie du jardin d'origine présentant un grand intérêt en raison de sa relation avec la rue Meyerbeer et de sa connexion physique et visuelle avec la villa telle que prévue par Dewin. Le reste du jardin a été loti et relié à d'autres parcelles avec le temps.

La partie ouest du jardin originel a été exclue du classement, car elle n'est plus perçue depuis la villa. Au rez-de-chaussée, la relation avec les pièces de vie est inexistante. La séparation du jardin en deux parcelles a perturbé sa lisibilité dans son entièreté. Cette partie du jardin demeure isolée,

---

fonctionnant de manière autonome. Des plantations récentes ont encore renforcé son caractère indépendant, ce qui enlève de son intérêt dans sa relation avec la villa remarquable.

Dès lors, cette demande d'extension semble vouloir revenir sur une décision qui a déjà été tranchée par le gouvernement, ce qui n'est, sur le plan juridique, pas compatible avec la réglementation en vigueur.

Pour mémoire, selon l'article 222, § 7, 3°, du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), une telle demande est irrecevable. En effet :

- elle porte sur un bien qui a déjà fait l'objet d'un arrêté de refus d'ouverture de classement ;
- elle a été introduite moins de cinq ans à compter de l'adoption de cet arrêté ;
- elle n'est pas justifiée par une demande de permis d'urbanisme introduite après l'adoption de cet arrêté et visant à réaliser un projet sur ce bien qui n'existait pas au moment de cette adoption.

[271]

La première demande de permis a en effet été introduite avant l'adoption de l'arrêté, et si la troisième demande de permis l'a été après l'adoption de ce dernier, le projet reste identique en termes d'impact sur le jardin non classé. Il s'agit donc de plusieurs versions d'un même projet.

Nous favorisons la participation citoyenne en encourageant les demandes de protection introduites par les asbl, mais, juridiquement parlant, il ne serait pas de saine gestion de revenir plusieurs fois sur une question déjà tranchée. Cela étant dit, j'attends le rapport de l'administration pour clore définitivement ce débat.

En effet, il n'a jamais été et il n'est pas envisagé que nous acquérions la villa ou le terrain en question. Je ne peux donc que répéter que le gouvernement s'est déjà prononcé en 2016 sur l'étendue de la zone des abords de la villa qu'il souhaitait protéger. En l'état actuel, je vous confirme qu'une nouvelle demande d'extension de classement a été introduite. Elle est en cours d'analyse par la DMS mais, selon nous, elle revient sur une décision qui a déjà été étudiée en profondeur par cette même DMS. Nous nous trouvons, hélas, dans le cadre de l'application légale du Cobat.

Si, sur avis de la DMS, le gouvernement venait à acter la demande de classement, cela suspendrait toute délivrance de permis jusqu'à la décision d'entamer ou pas la procédure de classement. Il faudrait cependant que la demande soit jugée recevable.

Tel est l'état de la situation. J'attends le rapport de la DMS qui devrait nous être transmis prochainement.

[273]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- J'entrevois une mince lueur d'espoir, mais je ressens aussi de la déception à l'écoute de vos propos... Je devrai cependant relire votre réponse, car elle contient de nombreux éléments liés à l'agenda, aux demandes, etc.

Personnellement, je n'ai pas très bien compris le premier avis qui avait été remis en 2014 à propos du patrimoine et qui divisait ce jardin. Aujourd'hui, vous dites que revenir sur une décision serait totalement exceptionnel.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- C'est-à-dire que revenir sur la décision poserait un problème d'ordre légal.

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- C'est bien ce que j'avais compris. Vous attendez toutefois l'avis de la DMS, qui pourrait changer pas mal de choses...

Je garde espoir, et ce n'est pas uniquement parce que le comité me l'a demandé ou parce que cet endroit se trouve à Forest. Je maintiens que c'est l'ensemble qu'on voit lorsqu'on se trouve dans ce quartier : la maison classée, cette partie de jardin, les grands arbres. De plus, ce quartier a besoin d'un nouveau souffle et il est possible d'y réaliser quelque chose d'extraordinaire.

Il s'agit d'une question d'ordre budgétaire et j'entends bien que la Région ne souhaite pas racheter le complexe. Cependant, d'autres formules sont peut-être envisageables, comme un partenariat avec des acteurs privés ou certains musées. Si la Région le souhaite vraiment, elle devrait réussir à nouer un partenariat, car ce complexe possède un réel potentiel.

[279]

Confirmez-vous que l'avis de la DMS ne saurait tarder et que celui-ci est sur le point d'être délivré ?

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Je le confirme.

Juridiquement, selon le processus ordinaire, l'arrêté de classement aurait dû être attaqué au Conseil d'État. Or, il est devenu définitif. Cela signifie que l'on ne peut revenir en arrière. Il en va de la sécurité juridique.

On peut ne pas être d'accord avec un arrêté de classement, j'en conviens. Mais dès ce moment, il importe que l'acte administratif soit querellé devant le Conseil d'État. À ce stade, l'arrêté de classement n'a pas été attaqué. Il fait donc loi.

[283]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Vous faites bien de le préciser, mais le comité ne désarmera pas.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Il s'agit à la fois de défendre le patrimoine et de pouvoir collectiviser ce bien qui est un plus, non seulement pour le quartier mais aussi pour la Région bruxelloise.

[289]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Nous déplorons l'arrêté de classement et, en tant que politiques, nous devons peut-être en tirer une leçon. Il faut se dire que nous ne pouvons vraisemblablement pas nous diriger vers une "bruxellisation". Le terme est certes fort, mais il convient d'estimer la valeur de ce patrimoine bruxellois et il est dommage que nous n'en ayons pas classé l'entièreté.

Vous avez raison : ce point aurait pu être critiqué au niveau du Conseil d'État. Cependant, n'oubliez pas que les associations n'ont pas toujours les moyens d'entreprendre ce genre de démarche. Je déplore vraiment que l'ensemble de notre patrimoine n'ait pas été préservé. J'entends que vous attendez de recevoir l'avis de la Direction des monuments et sites. Il ne s'agit que d'une lueur d'espoir, mais nous voulons y croire.

Quoi qu'il en soit, sur la base de l'avis conforme de la CRMS, vous pouvez refuser le projet.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- C'est autre chose.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- C'est important. En effet, il est question d'un projet raisonnable, certes moins rentable mais n'impliquant pas l'abattage d'arbres centenaires ou la défiguration de l'entièreté du jardin. C'est une zone protégée et votre responsabilité est donc engagée...

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Pas ma responsabilité, non. Il en va de deux choses différentes. La demande de classement est une chose, l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme en est une autre. Nous n'en sommes encore qu'à la phase d'instruction et il s'agit véritablement de deux procédures différentes.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- J'entends bien que cette procédure doit avoir lieu et nous gardons espoir. Par ailleurs, votre position vis-à-vis de ce projet est importante car elle peut ou non changer la donne, entraîner ou non la défiguration du lieu. Votre responsabilité à l'égard du patrimoine est donc bel et bien engagée.

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Cela ne résout pas le problème de la maison abandonnée située devant le site.

- *Les incidents sont clos.*

[303]

## MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

**betreffende "de samenwerking met Toerisme Vlaanderen over de toeristische promotie van Brussel".**



[305]

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- Sinds de zesde staatshervorming is het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bevoegd voor de toeristische promotie van Brussel. Het gewest werd ten volle bevoegd voor toerisme, onverminderd de bevoegdheid van de gemeenschappen die nog steeds subsidies voor toeristische infrastructuur kunnen toekennen op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Deze afspraak uit de zesde staatshervorming leidt ertoe dat tussen visit.brussels en Toerisme Vlaanderen het best een samenwerkingsakkoord gesloten wordt. In het recente verleden verliep dit niet zo vlot. Peter De Wilde, de administrateur-generaal van Toerisme Vlaanderen, zei in het voorjaar van 2017 aan Bruzz: "Ik doe al anderhalf jaar voorstellen aan visit.brussels, maar tevergeefs. Er zijn hier veel uitgestoken handen van onze kant, but it takes two to tango." De commissie Territoriale ontwikkeling heeft het al eerder gehad over deze harde uitspraak, die tegengesproken werd door visit.brussels. Het werd een welles-nietesgesprek over wie al dan niet aan tafel wilde zitten.

Het is belangrijk dat er een goede samenwerking wordt bereikt. Het laatste jaar van de regeerperiode is ingegaan. Ik ben dan ook benieuwd naar de stand van zaken in verband met dit samenwerkingsakkoord.

[307]

Een samenwerkingsakkoord zou een absolute meerwaarde betekenen voor zowel het Brussels Gewest als Vlaanderen. Vlaanderen moet daarbij aanvaarden dat de toeristische promotie van Brussel een eigen oogmerk heeft. Anderzijds moet ook visit.brussels inzien dat samenwerken met Toerisme Vlaanderen voordelen biedt. Denk maar aan een samenwerking met de buitenlandse informatiekantoren van Toerisme Vlaanderen. Bovendien heeft er niemand's belang bij dat Brussel op een verschillende en zelfs tegenstrijdige manier wordt gepromoot in het buitenland.

Kunt u een stand van zaken geven van de gesprekken tussen visit.brussels en Toerisme Vlaanderen over het sluiten van een samenwerkingsakkoord? Hoe zijn deze gesprekken verlopen in het voorbije anderhalf jaar, vanaf het moment dat we het hierover hebben gehad in deze commissie?

Is er sindsdien alsnog een samenwerkingsakkoord afgesloten? Wat zijn dan de grote lijnen daarvan en welke moeilijkheden moesten er overwonnen worden om tot een akkoord te komen? Zo niet, wat zijn de belangrijkste discussiepunten?

[309]

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- Bij het aanvallende interview dat Peter De Wilde op 1 maart 2017 gaf aan Bruzz, heb ik al eerder in het parlement toelichting gegeven. Daar ga ik niet verder op in, maar ik kan u wel met tevredenheid melden dat visit.brussels en Toerisme Vlaanderen intussen een samenwerkingskader hebben ondertekend.

Dat de gesprekken tussen Toerisme Vlaanderen en visit.brussels begin 2017 stroef verliepen, had te maken met een uiteenlopende interpretatie van de regionalisering van het toerisme na de zesde

---

staats hervorming, meer bepaald van de rol die Toerisme Vlaanderen nog zou spelen in de promotie van het toerisme in Brussel.

Daarom hebben we op directieniveau verschillende overlegmomenten georganiseerd. Op die manier hebben we in goede verstandhouding het beleidskader opgesteld, waarbinnen beide organisaties functioneren.

Kort geschetst ziet dat beleidskader er als volgt uit. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is volledig bevoegd voor de promotie van Brussel als toeristische bestemming, als onderdeel van zijn economisch beleid. Dat omvat de promotie van Brussel als toeristische bestemming op nationaal en internationaal niveau en de ontwikkeling van een strategie voor het vrijetijdstoerisme en het zakentoeurisme, opdrachten die de Brusselse regering aan haar agentschap *visit.brussels* heeft toevertrouwd.

[311]

Daarnaast kan het Brussels Gewest toeristische infrastructuur, attracties en evenementen ontwikkelen en subsidiëren en staat het in voor de regelgeving met betrekking tot de toeristische verblijfsaccommodatie in het gewest.

Na de zesde staats hervorming moet een onderscheid worden gemaakt tussen de opdracht aan Toerisme Vlaanderen van de Vlaamse Gemeenschap en die van het Vlaams Gewest. Binnen de bevoegdheden van de Vlaamse Gemeenschap staat Toerisme Vlaanderen in voor de nationale en internationale promotie van Brussel, om de meerwaarde van Brussel voor Vlaanderen te kunnen benutten. Daarnaast kan Toerisme Vlaanderen ook toeristische infrastructuur in Brussel subsidiëren.

Binnen de bijkomende bevoegdheden van de deelstaten kan Toerisme Vlaanderen, als opdrachthouder voor het Vlaams Gewest, de meerwaarde die Brussel in de uitvoering van zijn eigen beleid kan betekenen, benutten. Dat geldt ook voor de Federatie Wallonië-Brussel, het Waals Gewest en de federale overheid. Als hoofdstad van het land speelt Brussel een rol voor alle gefedereerde overheden.

Een belangrijke evolutie na de zesde staats hervorming is dus dat de Brusselse regering, als onderdeel van haar economisch beleid, de strategie voor de toeristische ontwikkeling van Brussel uittekent. Het spreekt voor zich dat de andere deelstaten geen initiatieven nemen die haaks staan op de strategie die de Brusselse regering ontwikkelt. Nadat dat beleidskader was ontwikkeld, hebben de directies van Toerisme Vlaanderen en *visit.brussels* een aantal samenwerkingsprincipes opgesteld. Die vormen de basis van het samenwerkingskader dat ze op 5 juli 2018 hebben ondertekend.

[313]

De samenwerkingsprincipes omvatten een halfjaarlijks overleg op directieniveau, een algemene rolverdeling als werkkader voor de teams van beide organisaties, een lijst van thema's, doelgroepen en evenementen waarvoor wordt samengewerkt en de wijze waarop dat gebeurt.

Dat samenwerkingskader dient als referentiedocument voor de verschillende diensten van beide organisaties, zodat ze over een duidelijk kader beschikken om een samenwerking op te zetten. Op die manier is het ook duidelijk wie voor welk aspect het initiatief kan nemen.

De voorbije maanden hebben de organisaties op verschillende vlakken samengewerkt. Enkele voorbeelden zijn:

- een belevingsenquête van toeristen in Brussel en verschillende Vlaamse steden;
- gezamenlijke persreizen, onder andere voor de opening van het Koninklijk Museum voor Midden-Afrika in december;
- overleg met Toerisme Vlaanderen en de Brusselse instellingen over de activiteiten die in 2019 worden opgezet rond de 450ste verjaardag van het overlijden van Bruegel;
- de recente “World Summit on Accessible Tourism” in The Egg in Brussel.

Kortom, de situatie is uitgeklaard en de samenwerking tussen beide organisaties verloopt nu in een constructieve sfeer.

[315]

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- Ik vind het fantastisch dat het gezond verstand het gehaald heeft. Ik noteer wel dat er geen samenwerkingsakkoord is, maar een samenwerkingskader waarachter iedereen zich heeft geschaard. Ik neem aan dat daar een document over bestaat. Kunnen wij dat eventueel krijgen?

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- Ja. Ik heb het document.

**Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).**- Proficiat voor diegenen die dit dankzij een positieve ingesteldheid bereikt hebben.

- *Het incident is gesloten.*

[323]

## **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ELS AMPE**

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

**EN AAN MEVROUW CÉLINE FREMAULT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET HUISVESTING, LEVENSKWALITEIT, LEEFMILIEU EN ENERGIE,**

---

## betreffende "de bescherming van het Sobieskipark als stadsgezicht en de wateroverlast door het goedgekeurde HOP-project".

[325]

**Mevrouw Els Ampe (Open Vld).**- Het HOP-project in Laken kreeg een tijd geleden een bouw- en een milieuvergunning. Het project bestaat uit woningen en een school op de Donderberg. Het terrein zou echter vaak onder water komen te staan. Het project zou dan ook nog meer wateroverlast veroorzaken in de lager gelegen straten, die daar al onder te lijden hebben.

Het is vreemd dat de gewestelijke milieuadministratie niet heeft geluisterd naar de argumenten van de bewoners. Ook op het vlak van stedelijke inplanting is het HOP-project onbegrijpelijk, want een uniek en beroemd stadsgezicht vanuit het Sobieskipark, dat nota bene werd ingericht door Leefmilieu Brussel, zou daardoor verdwijnen.

Bent u ervan op de hoogte dat de plannen van het HOP-project het stadsgezicht vanuit het Sobieskipark doen verdwijnen? Overweegt de regering om het stadsgezicht te beschermen?

[327]

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- Leefmilieu Brussel is er zich van bewust dat een project van deze omvang een weerslag heeft op de afvloeiing van het regenwater en de overstromingen die daardoor kunnen ontstaan in een wijk die gelegen is in een zone met een klein tot groot overstromingsgevaar, zoals blijkt uit de kaart van de overstromingsgebieden. De watermaatschappijen, Vivaqua en de Brusselse Maatschappij voor Waterbeheer (BMWB), lieten aan de Grondregie van de stad Brussel weten dat die situatie voortvloeit uit een structureel probleem in het stroomgebied van de Molenbeek, dat niet kan worden opgelost op schaal van de wijk.

Leefmilieu Brussel heeft op 21 juni 2017 de milieuvergunning voor het project uitgereikt. Het agentschap heeft aan de vergunning een reeks voorwaarden verbonden, aan de hand van een hydrogeologisch onderzoek van de zone. Die voorwaarden moeten de impact van het project op de regenwaterafvoer verkleinen door op het perceel te voorzien in maatregelen voor het waterbeheer. De vergunning verplicht daarom tot de installatie van een regenwatertank van 80 m<sup>3</sup>, die de toevoer verzekert naar de elementen van het project die geen drinkwater vereisen. Bovendien verplicht ze tot insijpeling en tot de opvang van regenwater in situ, om de bodemverharding, die het project met zich meebrengt, te compenseren.

[329]

Voor de insijpeling moet het project uitgerust worden met negen insijpelingsputten met een totale capaciteit van 50 m<sup>3</sup> water. Het totale retentievolume bedraagt 282 m<sup>3</sup> en is als volgt verdeeld: 43 m<sup>3</sup> in het opvangbekken in de openlucht, de negen opvangtanks (8 x 20 m<sup>3</sup> + 1 x 8 m<sup>3</sup>), een greppel (55,65 m<sup>3</sup>) en een sloot (15 m<sup>3</sup>). Voor de afvoer naar de riolering heeft de vergunning een lekvolume opgelegd van 5 liter per seconde en per hectare. Die verplichtingen inzake regenwaterbeheer zijn strenger dan wat Leefmilieu Brussel doorgaans oplegt. Als de voorwaarden

worden nageleefd bij de uitvoering van het project, zal het project de toestand in de wijk wellicht niet verergeren.

Dat soort compenserende maatregelen, die passen in de strategie van het Regennetwerk van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, moeten echter ook stroomopwaarts genomen worden, in het stroomgebied van de Molenbeek en dan nog zullen ze niet volstaan om tegemoet te komen aan de noodzaak om een nieuw stormbekken te bouwen dat als buffer kan dienen voor het water dat vandaag rechtstreeks naar de hoofdpijp stroomt en daar voor verzadiging zorgt, wat leidt tot overstromingen stroomafwaarts.

[331]

**Mevrouw Els Ampe (Open Vld).**- Ik blijf toch ongerust over de situatie, vooral omdat er regelmatig overstromingen zijn in de buurt. Hoe meer er gebouwd wordt, hoe groter het risico op overstromingen. Ik hoop dat de projectontwikkelaars daar toch even bij stilstaan, vooraleer ze hun plannen uitvoeren.

[333]

- *Het incident is gesloten.*

[335]

#### **QUESTION ORALE DE M. EMMANUEL DE BOCK**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**ET À M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT,**

**concernant "la mise en valeur du point culminant de Bruxelles".**

[337]

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Ma question remettra peut-être certaines croyances populaires en doute. En effet, erronément et depuis des dizaines d'années, l'imagerie populaire bruxelloise imagine le point culminant partout sauf là où il est réellement.

Si l'on effectue une recherche dans Google sur le point culminant de Bruxelles, dans 95% des cas, on tombe sur la place de l'Altitude Cent et Beaucoup de Bruxellois le croient également. En réalité, celui-ci se trouve à proximité de la drève de Lorraine, en pleine Forêt de Soignes.

*(Remarques de M. Vervoort)*

[349]

Sur la place de l'Altitude Cent, la tour de l'église Saint-Augustin s'élève à 51 mètres, mais le Palais de justice est, proportionnellement, beaucoup plus élevé, puisque l'édifice mesure plus de 100m de haut. Certains auraient pensé à d'autres endroits à Uccle, dont plusieurs dépassent d'ailleurs l'Altitude Cent forestoise : le Moensberg (90m) ; le Homborch (100m) ; le Kriekenput (102m) ; l'Observatoire (103m) ; l'avenue de l'Observatoire (120m) ; le château d'eau dans le bois de la Cambre, qui n'est pas tout à fait à Uccle, mais à proximité sur le territoire de la Ville de Bruxelles (126m) ; et enfin l'avenue du Prince d'Orange (120m).

[359]

En témoignent les premiers flocons récemment tombés sur Bruxelles, le vrai sommet naturel de notre Région se trouverait donc du côté de cette zone culminante, en pleine Forêt de Soignes, ce qui représente, selon moi, un symbole assez fort.

Ce sommet est précisément situé à hauteur de la drève des Deux Montagnes, un lieu-dit qui porte manifestement bien son nom, à proximité du monument "De Ridder", érigé en mémoire d'un gendarme qui y a perdu la vie il y a plus de vingt ans, mais aussi en commémoration des tempêtes qui y ont sévi dans les années 1990. Le cercle d'histoire d'Uccle l'a fait graver sur une face de la stèle déjà présente. Or, cette stèle n'est pas exactement le point culminant naturel de Bruxelles. En réalité, le point culminant régional ne se retrouve indiqué sur aucune carte.

[361]

[363]

Il faudrait donc que nos experts en topographie régionale ou ceux de l'Institut géographique national se penchent sur la question et tranchent sur l'exactitude de l'endroit. Il s'agit, d'une part, de le mettre en valeur et, d'autre part, d'en faire un lieu de départ ou d'arrivée d'itinéraires cyclistes et de promenades sécurisées. Pourquoi ne pas en faire également le départ d'une piste de jogging de type norvégien qui utilise les copeaux de bois pour préserver les articulations des coureurs ?

Loin de moi l'idée de priver Forest du titre virtuel de commune la plus haute, mais il y a certainement moyen de développer une réflexion intéressante à propos la Forêt de Soignes, qui n'est pas uccloise en tant que telle, mais un site réellement régional. Cela implique sans doute également une sécurisation des passages pour piétons qui traversent la drève de Lorraine. Ces derniers sont actuellement peu sécurisés et se limitent même parfois à de simples traverses pour chevaux, ainsi qu'en attestent les quelques photos que je vous ai transmises.

On pourrait également y faire partir des marches rayonnantes de 5, 10, 15, 20km à travers Bruxelles et la Forêt de Soignes avec un système de cachets à tamponner pour les marcheurs qui partiraient à la découverte de ce patrimoine de la Forêt de Soignes. On voit cela dans certains pays.

[371]

Cette mise en valeur profiterait à la commune d'Uccle et à la Région, contribuant, par exemple, à l'éducation des jeunes qui partiraient en promenade au départ d'un belvédère en bois, recyclable et durable. Il y a, dans cette zone, matière à développement.

Aujourd'hui, nous ne mettons pas assez en valeur ce patrimoine régional qu'est la Forêt de Soignes. Je ne dis pas que nous ne faisons rien. Une fondation existe. Je sais que Mme Huytebroeck a beaucoup œuvré, dans le cadre de la préservation de la hêtraie cathédrale, en faveur de la Forêt de Soignes, et la Région bruxelloise s'est vraiment engagée sur cette question.

Cependant, nous pouvons faire davantage. Il faut, selon moi, que les autorités scientifiques déterminent avec certitude quel est le "toit de Bruxelles" et surtout que les Bruxellois se l'approprient. Ce "toit de Bruxelles" pourrait être une invitation aux Belges et aux visiteurs étrangers à en faire leur point de rencontre. Pourquoi ne pas lancer un concours destiné aux artistes bruxellois pour mettre à l'honneur ce point culminant ? Une sculpture en bois ou dans un autre matériau pourrait incarner nos valeurs de protection du patrimoine environnemental, notre hêtraie cathédrale. Elle serait aussi une invitation à prendre de la hauteur, face au monde d'immédiateté dans lequel nous vivons. Une invitation à s'élever et à respirer !

Quelles démarches entreprenez-vous pour mettre en valeur, à l'instar d'initiatives similaires dans d'autres régions européennes, le point culminant de Bruxelles ?

[373]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.** - Je vous remercie pour votre question, car jusqu'à présent, ce point culminant de Bruxelles, qui se trouve dans la Forêt de Soignes, n'a fait l'objet d'aucune mise en valeur ou promotion particulière de la part de visit.brussels. J'ai donc demandé à trois de ses départements d'analyser trois pistes d'action.

Tout d'abord, le point culminant pourrait être mis en valeur sur les pages internet du département Green. Dans le plan d'action 2020 qui y est lié, nous pourrions aussi inclure un projet de valorisation dans le cadre de la promotion de la Forêt de Soignes. Pour le département Discover the City, nous pourrions, sur les pages dédiées aux visites guidées en espaces verts, attirer l'attention sur la localisation de ce point culminant en Forêt de Soignes. Concernant le département Héritage, nous avons publié, il y a quelques mois, une brochure qui reprend les biens inscrits au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Nous pourrions faire le lien entre le point culminant de Bruxelles et sa localisation à proximité de la hêtraie cathédrale.

Nous nous assurerons du bon suivi de ce dossier. Je laisse à visit.brussels le soin d'évaluer la meilleure option pour valoriser cet atout. Mais je ne crois pas que cela fera disparaître de l'imaginaire bruxellois l'idée que le point culminant de la Région se trouve place de l'Altitude Cent.

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).** - C'est effectivement difficilement imaginable !

[379]

---

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Même une fusion des communes ne changerait pas grand-chose au point culminant...

*(Sourires)*

Pour moi, il est avant tout bruxellois et il s'agit bien d'une petite "histoire belge". Mais, à travers cette question, ce point culminant peut servir de prétexte pour valoriser encore davantage notre fameuse hêtraie cathédrale que nous avons visitée avec Mme Huytebroeck. Reste à espérer qu'elle ne se transforme pas en un parc d'attraction ! Ici, l'objectif n'est pas de développer les choses en grand ou d'engendrer des frais. Je souhaitais symboliquement marquer le coup et inviter à cette hauteur à laquelle nous aspirons tous.

[381]

*- L'incident est clos.*

[383]

#### **QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "le site de l'ancien Delhaize Molière, chaussée de Waterloo".**

[385]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Ma question sera considérablement modifiée, car je crois savoir que de nombreuses choses se sont passées depuis le 23 novembre 2018.

Le dossier de l'ancien Delhaize Molière, chaussée de Waterloo à Ixelles, a remué bien plus que tout un quartier. Au début du mois de mai, je vous avais déjà interpellé au sujet de l'évolution de ce dossier et vous m'aviez répondu qu'un projet remanié avait été déposé par Besix RED à la suite de l'avis favorable conditionnel donné en avril 2017 (et d'un second avis négatif remis hors délai par la commune d'Ixelles) et que ce nouveau projet devait passer quelques jours plus tard en commission de concertation après une enquête publique menée en avril 2018.

[387]

Il y a eu, depuis lors, sauf erreur de ma part, un avis négatif de la commune, une abstention de la Région malgré un avis négatif de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) et le débat est toujours ouvert.



Il conviendrait donc d'obtenir des informations concernant l'état de ce dossier. Il s'agit, ici encore, comme pour la villa Dawin, d'une question urbanistique et de patrimoine, car un intérêt patrimonial est bien en jeu.

Il semble que la CRMS ne soit pas prête à décider le classement, ce qui est compréhensible, même si on peut regretter cette décision, mais cela ne signifie toutefois pas la démolition du bâtiment. Cette différence est substantielle.

[389]

En l'espèce, on parle tout de même de plus de 90 logements, de plus de 500m<sup>2</sup> de commerces, de plus de 200m<sup>2</sup> de bureaux et de plus de 100 places de parking, une fois encore dans un quartier fortement densifié.

J'entends parler d'amendements au permis, d'éventuelles dérogations au Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) ou au Règlement régional d'urbanisme (RRU)... Bref, j'imagine qu'après les récentes élections communales, nous sommes en pleine discussion avec le nouveau collège d'Ixelles et j'aimerais connaître la position de la Région à ce sujet.

[391]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Je vous remercie pour votre question, qui me permet de faire la clarté sur ce dossier qui a récemment donné lieu à des élucubrations diverses dans la presse.

La demande de permis d'urbanisme initiale a été introduite par Besix en novembre 2016. L'enquête publique a donné lieu à 53 réclamations et à une pétition de 533 signatures. Le 19 avril 2017, un avis favorable conditionnel unanime a été rendu par la commission de concertation, et donc, en ce compris, par la commune, moyennant une réduction des gabarits.

Notons qu'à ce stade, personne n'avait jugé opportun d'interroger la CRMS concernant l'avenir du site. Il y a eu quelques péripéties internes au sein du Collège échevinal de la commune d'Ixelles qui ont eu pour conséquence un changement d'attribution au sein du Collège.

Un avis défavorable sur le projet a été rendu malgré l'avis favorable sous conditions de la commune en commission de concertation. Celui-ci était hors délai et donc, réputé favorable sous conditions.

Malgré cet avis favorable, la Région a demandé à Besix d'amender considérablement le projet en réduisant les volumes et en améliorant la qualité architecturale.

Ce dossier a alors fait l'objet d'un débat au sein de cette commission en mai 2017. La Région a donc été transparente sur ses intentions et sa position a été rendue publique, contrairement à ce qui était soutenu récemment dans la presse. Celle-ci faisait état de contacts établis officieusement, par dessous les radars.

[393]

C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit les réunions de projet dans le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) : avant de développer un projet, la personne qui le porte va le tester auprès des administrations, qu'elles soient locales ou régionales. Cela ne vaut certes pas un accord formel, mais peut rassurer les investisseurs.

J'ai déjà entendu un échevin affirmer ne vouloir rencontrer personne pour discuter d'un projet et préférer attendre la réunion de la commission de concertation. Dans de telles conditions, pourquoi quelqu'un irait-il investir plusieurs centaines de milliers d'euros dans un grand projet ?

Sans lier définitivement l'ensemble des autorités, les réunions de projet n'autorisent moralement pas certaines volte-face que j'ai pu déjà constater dans le chef d'échevins de l'urbanisme, qui agissent comme s'ils n'étaient jamais impliqués dans l'évolution d'un dossier.

[395]

Entre mai 2017 et janvier 2018, des échanges ont effectivement eu lieu entre techniciens - de Besix et de l'administration - afin de faire évoluer le dossier au mieux, compte tenu de la réclamation relative à la réduction des gabarits. Le dossier revu et adapté a été officiellement introduit le 11 janvier 2018.

La demande a fait l'objet de nouvelles mesures particulières de publicité du 9 au 23 avril 2018. La commission de concertation était planifiée le 9 mai 2018. Elle a été postposée au 6 juin 2018 à la demande de la commune et des riverains, afin de solliciter l'avis de la CRMS. Celle-ci elle a remis son avis le 30 mai 2018 et ne s'opposait donc pas à la requalification du site. La commission de concertation a remis un avis défavorable majoritaire. La Région a estimé quant à elle que le projet n'était pas encore abouti et s'est donc abstenue. Nous avons fait preuve d'une certaine cohérence dans la manière d'appréhender ce dossier.

Le projet doit donc encore évoluer et ce message est en passe d'être coulé dans un article 191. Je présume, par ailleurs, que l'ampleur des modifications à apporter au projet justifiera la tenue d'une nouvelle enquête publique. Sur le fond, le projet introduit en 2018 a été revu à la baisse tant au niveau du nombre de logements que du volume en intérieur d'îlot. Le principe de la rue intérieure est maintenu, mais le nombre de niveaux a été réduit pour ne présenter que des constructions en "Rez +2".

[397]

Le projet prévoit également une baisse de gabarit de l'immeuble implanté le long de la rue Léon Jouret, à l'arrière du site. Les façades arrière des ailes en intérieur d'îlot ont été retravaillées afin de diminuer les vis-à-vis, notamment depuis les terrasses des appartements, avec les constructions voisines.

En regard de la prescription générale 0.6 du Plan régional d'affectation du sol (PRAS) visant à ce que les travaux améliorent prioritairement les qualités végétales et minérales de l'intérieur d'îlot, l'option de travailler en intérieur d'îlot n'a pas été remise en cause étant donné qu'au vu de la situation existante, la situation projetée est indéniablement plus qualitative.

---

En ce qui concerne l'appréciation de la volumétrie en intérieur d'îlot, il est à noter que le projet reste toujours en dérogation au Règlement régional d'urbanisme (RRU).

Je souhaite d'ailleurs préciser à ce sujet que les dérogations, que ce soit au PRAS ou au RRU, participent au bon aménagement des lieux. Sans ces dérogations, la mise en œuvre de nombreux projets serait difficile. Les communes abrogent d'ailleurs de plus en plus souvent des PPAS trop rigides. Entre leur élaboration et leur approbation, la situation et les techniques évoluent. Lorsqu'ils entrent enfin en vigueur, la délivrance de permis d'urbanisme est dès lors devenue impossible, les dérogations n'étant plus permises.

Les demandes de dérogation sont toujours possibles. Il y a lieu cependant d'analyser l'ampleur de la dérogation au regard de la taille et de la configuration de la parcelle. En l'occurrence, la Région ne s'oppose pas au principe du projet à condition que la répercussion sur le voisinage soit neutre.

[399]

La Région veille à assurer un projet équilibré autorisant une certaine densification, tout en contribuant à l'amélioration de l'intérieur d'îlot et au respect des caractéristiques urbanistiques. La Région souhaite dès lors réduire encore la volumétrie de l'intérieur d'îlot, afin de rester dans le gabarit général des constructions existantes voisines.

Le rapport d'incidences a bien été adapté par rapport aux projets en cours ou aux permis récemment délivrés dans les environs immédiats. Il ne peut néanmoins pas tenir compte de tous les futurs projets environnants.

La plupart des opérations situées dans le quartier n'ont aucune interaction entre elles. Ces opérations sont toujours situées en bordure d'une voirie capable de gérer le surplus de véhicules. Seuls les chantiers concomitants pourraient avoir une légère répercussion sur la circulation, le temps de leur durée. À l'époque, la bourgmestre d'Ixelles avait attiré notre attention sur la concomitance de divers projets et nous avons examiné cet aspect.

[401]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Comme dans tout gros projet, les tours de piste se suivent.

Je retiens donc que le projet doit évoluer, qu'il y aura une nouvelle enquête publique, qu'il y a des souhaits de baisse de gabarit, de projet plus qualitatif et de répercussions neutres sur le quartier, ce qui me semble difficile. Mais tout dépend de ce que l'on entend par "répercussions neutres".

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Les prescriptions urbanistiques ont toujours prévalu. Quand je dis neutre, je vise les habitants supplémentaires, mais aussi le flux de véhicules.

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- C'est principalement cela le problème, dans un quartier déjà très engorgé.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Bien sûr. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à une densification qui soit la plus maîtrisée possible. Il s'agit encore une fois de trouver le bon

équilibre. On peut effectivement toujours se dire que la situation est bien telle qu'elle est et qu'on ne veut pas qu'elle change.

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Ce n'est pas tout à fait mon discours.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Je ne vous visais pas. Dans ce dossier, notre objectif est de limiter les répercussions au maximum. Certaines rumeurs évoquent l'arrivée d'un institut des arts audiovisuels. En termes de mouvements, un tel projet serait loin d'être neutre. Il faut donc trouver une issue dans ce dossier, car le statu quo n'existe pas. On doit prendre la mesure qui soit la plus adaptée, qui ne nuise pas à la situation existante et qui tienne compte de la réalité patrimoniale.

Nous sommes, dès lors, repartis pour un cycle, puisque le demandeur va retravailler le projet. De nouveaux plans seront ensuite déposés et feront l'objet de mesures de publicité particulières.

- *L'incident est clos.*

[415]

#### **QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "le projet immobilier sur le marais Wiels".**

[419]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Je souhaite vous entendre à propos du dernier projet de la société JCX-Immo sur la zone du marais Wiels située sur l'Avenue Van Volxem à Forest.

Après un premier projet recalé en 2017, la commune remettait, en juillet 2018, un avis défavorable sur une seconde mouture. Elle considère ce projet comme de trop grande ampleur par rapport à l'espace proposé.

Je pense que la Région doit encore statuer... Pourriez-vous m'en dire plus ? En dix ans, ce quartier a fortement changé. En conséquence, par rapport au premier dossier urbanistique déposé, le quartier a fortement évolué. Aujourd'hui, un contrat de quartier est en cours dans ce périmètre, le projet Divercity a été réalisé, il existe un projet d'itinéraire cyclable, plusieurs projets immobiliers ont fleuri dans le bas de Forest et des propositions ont été émises pour créer des voies de passage. Vous avez tous entendu parler des questionnements sur le fameux tunnel Wiels. Il y existerait aussi la possibilité de créer un nouveau passage derrière le Wiels. Je tiens également à souligner à nouveau la carence d'espaces verts et récréatifs dans ce quartier.

---

Une grande mobilisation se fait autour de ce dossier. Nous reconnâtrons que la forte mobilisation à Bruxelles est généralement positive et constructive: des propositions sont déposées sur la table.

La Région envisage-t-elle l'éventuelle opportunité de racheter ce terrain pour y développer un espace dans une perspective globale avec le Wiels et le Brass ? Le contrat de quartier pourrait-il être intégré ? Bruxelles Environnement pourrait être un partenaire. On pourrait y aménager un parc et valoriser le patrimoine. À ce propos, je pense au superbe bâtiment Métropole, qui offre des perspectives pour des projets horeca, culturels. Cet espace ouvert et accessible au public complèterait magnifiquement le Wiels et le Brass. Le site se situe sur un axe régional qui prolonge le quartier du Midi, il constitue une entrée dans Bruxelles. Ce site nécessite beaucoup d'attention, car ce petit morceau de ville est en pleine mutation.

[421]

Je pense qu'on doit bien évidemment intégrer un tel projet dans un cadre urbanistique global d'équilibre des fonctions, de protection du patrimoine et de projet social associant le quartier. Il s'agit donc d'un projet global, et j'aimerais vous entendre sur l'état actuel des réflexions y afférentes au niveau régional.

[423]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP) attend une réaction du demandeur, à la suite de l'avis défavorable de la commission de concertation, émis en date du 24 juillet 2018, pour lequel la Direction de l'urbanisme (DU) et la Direction des monuments et sites (DMS) se sont abstenues.

Nous avons communiqué au demandeur la position régionale, alignée sur les conditions de la commission de concertation. À sa requête, nous le laissons réfléchir quant à l'opportunité d'introduire une nouvelle demande.

Pour rappel, il s'agit d'un projet mixte, lié à un permis d'environnement de classe 1B. La demande de permis d'environnement étant retirée, l'instruction de la demande de permis d'urbanisme n'a plus lieu d'être.

Nous sommes donc dans l'attente, à ce stade, de la décision du demandeur. En l'état, et vu la destination du terrain, la société JCX Immo, propriétaire du terrain, pourrait être tentée de céder celui-ci à la Région, qui pourrait alors le cas échéant y développer un projet d'espace vert.

Nous pourrions toutefois subir le reproche inverse, à savoir que nous finançons des structures privées et que nous allons acquérir un patrimoine que nous allons certes valoriser en termes de destination, mais dévaloriser en termes économiques. Transformer un terrain à bâtir en espace vert a des conséquences. La jurisprudence du Conseil d'État est d'ailleurs très stricte sur ce point.

[425]

Si demain nous devons changer l'affectation du bien au travers d'une mesure planologique, nous serions amenés à indemniser le propriétaire pour la dépréciation de son terrain. J'ai vécu pareille

situation en tant que bourgmestre dans le cas d'une petite parcelle dans le parc à Evere, qui nous a coûté très cher et qui, en réalité, était inconstructible (il s'agissait d'une bande de terrain qui avait été maintenue en zone constructible). Dans le cas que vous évoquez, il ne s'agit nullement d'une petite bande de terrain.

Tout cela pour vous dire que la jouissance d'un terrain est soumise à des règles extrêmement strictes, et je reconnais qu'il s'agit ici d'un dossier complexe.

[427]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Donc, je comprends bien : nous attendons la réaction du demandeur. Je puis aussi comprendre la difficulté de racheter le terrain, tant sur le plan budgétaire que réglementaire.

Toujours est-il qu'en cas de nouveau projet, il faudra tenir compte de l'évolution du quartier et intégrer au projet un espace vert important. J'insiste par ailleurs sur le bâtiment de Métropole qui est en train de croupir, au point qu'on peut se demander s'il ne va pas s'effondrer un jour, alors qu'il s'agit d'un bâtiment merveilleux, disposant d'un potentiel phénoménal.

Je pense donc que beaucoup de choses doivent être préservées ou améliorées, tant en ce qui concerne la mobilité que le patrimoine ou l'environnement, tout ceci devant se faire sur le fondement d'un contrat de quartier, justifié par la mutation du quartier.

- *L'incident est clos.*

[431]

## **QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "l'avenir des sites des prisons à Saint-Gilles et Forest".**

[433]

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Voilà encore un dossier qui bouge et qui, en tant que saga, n'est pas près d'être clos.

Ce dossier est inévitablement lié à celui de Haren qui vient de faire l'objet d'un avis du Conseil d'État. Même s'il n'est pas suspensif, cet avis peut faire bouger les lignes du côté fédéral. Or, l'on sait que l'avenir des prisons de Saint-Gilles et de Forest est intimement lié à ce projet-là.

Il y a donc une inconnue en la matière. Il n'empêche qu'il est important de réfléchir à l'avenir proche ou plus lointain des sites de ces prisons. Il convient de mener cette réflexion à temps pour éviter que, si les choses se précipitent, on ne soit pas confronté à un site énorme en cours de pourrissement, à l'instar des casernes d'Etterbeek qui ont mis très longtemps à être réhabilitées.

[435]

Vous nous avez donc précisé en mai 2018 qu'il n'y avait pas de plan particulier d'affectation du sol (PPAS), ni approuvé ni en projet, sur le territoire des prisons, mais que la commune de Saint-Gilles possédait un règlement communal d'urbanisme zoné couvrant le quartier de l'hôtel de ville.

Par ailleurs, aucun schéma directeur ne concerne ce territoire. Le pôle des prisons demeure un pôle de développement prioritaire du Plan régional de développement durable (PRDD). Sa planification urbaine et sa reconversion, qui dépendent d'autres autorités, seront lancées dès que possible. L'étude réalisée et approuvée par le gouvernement en 2015 reste valable, de même que les scénarios présélectionnés par la Région.

Pour Forest, ce serait le scénario de l'école qui prévoit la démolition des ailes centrales au profit de la construction d'une grande école et de 293 logements. Pour Saint-Gilles, il s'agit du "scénario Dioclétien" avec 736 logements. Et enfin 55 logements sur le site de Berkendael.

Vous évoquiez aussi l'avenir de la Régie des bâtiments, qui doit muer en une société anonyme de droit public. Ce ne serait sans doute pas sans conséquence. Vous aviez évoqué le transfert de propriété, mais s'il s'agit d'une société anonyme, ne doit-on pas considérer qu'elle cherchera à générer du profit ? En novembre, le patron de la Régie des bâtiments, M. Vrijdaghs, avait confirmé ce statut de société anonyme, ainsi que le souhait de valoriser les sites forestois et saint-gillois.

[437]

Aujourd'hui les sites sont en zone d'équipement administratif et collectif. De son côté, la Régie des bâtiments souhaite que la Région modifie cette affectation afin d'augmenter la valeur du terrain, M. Vrijdaghs précisant : "Je pense qu'il y a moyen de s'entendre sur un montant et un projet qui profite à tout le monde. Et donc également aux caisses de l'État".

Je voudrais savoir s'il y a blocage au niveau de la Régie des bâtiments ou de ce qu'elle doit devenir. Les choses ont en tout cas évolué au niveau fédéral. La Région bruxelloise souhaite quant à elle acheter à un prix intéressant.

Monsieur le ministre-président, où en sont les réflexions et avancées au niveau de la planification ? J'imagine que l'affectation du terrain doit être mixte. Outre la planification en termes d'affectation, quelle est la méthode préconisée sur les délicats et complexes aspects de la mobilité dans le quartier ? Où en est le dialogue avec le niveau fédéral concernant l'acquisition de ce "petit morceau de ville" ?

[439]

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Vous avez rappelé à juste titre que les prisons de Saint-Gilles et Forest-Berkendael sont considérées par le Plan régional de développement durable (PRDD) comme un pôle de développement prioritaire pour notre Région. Nous avons donc marqué un intérêt pour le site.

Au-delà de cet intérêt, nous avons même créé une vision pour son avenir via l'élaboration de l'étude de faisabilité de 2015. Les grandes priorités de développement ont été fixées, et l'intérêt ainsi que la vision précitées restent d'actualité aujourd'hui.

En ce qui concerne les réflexions à pousser dans le futur pour ces sites, nous sommes malheureusement tributaires du déménagement que le pouvoir fédéral prévoit vers Haren avant de pouvoir aller plus loin. Sur ce sujet, la Région ne peut se substituer aux services fédéraux compétents. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un recours à l'encontre du permis d'urbanisme pour la prison de Haren est pendant.

L'avis de l'auditrice du Conseil d'État est défavorable, mais il nous faut attendre la décision finale du Conseil d'État avant de savoir si le permis est ou n'est pas annulé.

Une fois que nous aurons davantage de certitudes sur le planning du déménagement fédéral, nous pourrions soit piloter, soit accompagner l'élaboration d'un projet concret. À l'aune de ce projet, les services régionaux évalueront les aspects de mobilité en bonne concertation avec les communes. Ce projet fera par ailleurs évidemment l'objet d'une évaluation d'incidences incluant les schémas de circulation projetés. Cette évaluation permettra aux acteurs impliqués de décider des meilleures options à retenir.

Veillez noter que l'actuelle affectation du sol en zone d'équipement pourrait rester compatible avec les réflexions menées jusqu'à présent en ce qui concerne les écoles, logements et commerces accessoires à ces fonctions. Il va sans dire que la Région ne souhaite pas, par un changement d'affectation du sol inadéquat et précipité, générer une dynamique de spéculation foncière ou de création de plus-value à ses dépens.

Ce dernier point fait partie de la réflexion et des éléments de négociation avec le pouvoir fédéral, comme ce fut le cas avec le site de l'OTAN, par exemple. Notre force à nous est la maîtrise planologique. L'État fédéral peut émettre des souhaits mais, pour les concrétiser, il est obligé d'en discuter avec nous.

[441]

Notons également que les négociations avec l'État fédéral n'ont pas cours pour l'instant du fait de la double situation problématique produite par la prison et par la situation globale dans laquelle se trouve le gouvernement fédéral. Ce dernier a quelque peu tendance à geler le dossier et il ne faudra pas s'attendre à de grandes évolutions d'ici aux prochaines élections.

Reste l'incertitude quant à la prison de Haren, mais j'ai cru comprendre que le niveau fédéral allait également prendre des mesures. La Région bruxelloise a, quant à elle, un rôle de spectatrice.

[443]



**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Il n'y a donc pas de discussion pour l'instant avec le gouvernement fédéral.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Non.

**Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).**- Dont acte. J'imagine qu'il faudra attendre la prochaine législature.

Je voudrais insister sur la nécessité de poursuivre la réflexion sur l'avenir. Il ne faudrait surtout pas qu'un chancre perdure pendant des années dans ces quartiers très densifiés entre Forest et Saint-Gilles.

Par ailleurs, les nombreux comités de quartier existants sont inquiets : ils ne savent pas très bien ce qui se passe. La Région devrait prendre l'initiative, avec les deux communes concernées, d'informer les responsables de ces comités. Vous savez à quel point le silence peut alimenter les fantasmes et engendrer des mouvements de protestation.

[449]

- *L'incident est clos.*

[451]

#### **QUESTION ORALE DE M. BENOÎT CEREXHE**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "l'état d'avancement et la poursuite du projet NEO sur le plateau du Heysel".**

[453]

**M. le président.**- À la demande de l'auteur, excusé, et avec l'accord du ministre-président, la question orale est reportée à une prochaine réunion.